

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mercredi 21 mai 2014, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, Linda de Coulon, M. Guy Dossan, M^{mes} Laurence Fehlmann Rielle, Jannick Frigenti Empana, Mireille Luiset, M. Antoine Maulini, M^{mes} Alexandra Rys, Marie-Pierre Theubet* et *M. Pierre Vanek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai et mercredi 21 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je rappelle que M^{me} la maire Sandrine Salerno sera absente entre 17 h et 19 h, car elle assiste à une assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG). M. Pagani, conseiller administratif, sera quant à lui absent au début de cette première séance; il répondra à 20 h 30 aux questions orales qui lui ont été posées hier.

Nous avons appris avec tristesse que M. Antoine Maulini a été hospitalisé d'urgence; nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Christian Zaugg; nous en donnons lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 mai 2014

Cher président, chers-ères collègues,

C'est, vous pouvez l'imaginer, avec une certaine émotion que je vous fais part de ma décision de démissionner prochainement du Conseil municipal, une démission qui sera effective le 21 mai à 19 h.

Je le fais librement, afin de ne pas cumuler deux mandats importants et pour laisser la place à notre relève avant les élections municipales.

Vous pensez bien que je garderai le meilleur des souvenirs de cette tranche de vie et, en particulier, de l'amitié qui a pu, au fil du temps, se tisser avec des élu-e-s de tous les partis représentés au Conseil municipal.

Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance au Service du Conseil municipal et en particulier à M^{me} Marie-Christine Cabussat, à Loredana De Ciocchis, à Laure Renevier, à Jean-Daniel Hercod, à Christian Maréchal, mais également à des per-

sonnes qui l'ont quitté – je pense en particulier à Ksenya Missiri, aujourd'hui Deshusses, qui a été ma secrétaire attentive et attirée pendant ma présidence de la commission des travaux et des constructions.

Sachez, pour terminer, que je continuerai à défendre les intérêts de la Ville de Genève au Grand Conseil, notamment au sein de la commission des transports, et que je vous souhaite à tous et à toutes une excellente fin de législature.

Je souhaite également bonne chance à ma camarade Sophie Scheller, qui me remplacera dès mon départ.

En vous souhaitant le meilleur du meilleur et une vie politique bien remplie, je vous adresse, cher président, chers-ères collègues, l'expression de mon amitié.

Christian Zaugg

(Applaudissements.)

Le président. Nous prenons acte de la démission de M. Zaugg. La prestation de serment de sa remplaçante aura lieu ce soir, à la séance de 20 h 30.

M. Pierre Gauthier (EàG). Eh bien, non! Christian Zaugg n'est pas conseiller municipal à vie, comme d'autres sont présidents ou empereurs. Après vingt... Non, trente... Non... Après de très nombreuses années, Christian a décidé de quitter cette assemblée, où il aura siégé depuis les années 1980.

C'est donc à moi que revient le redoutable privilège de faire l'éloge de notre camarade. Par où commencer? Que dire? Que ne pas dire? Au sein du Conseil municipal, il aura tout présidé: le Conseil municipal lui-même, en 1994, mais aussi la commission des finances, celle des travaux et des constructions, celle de l'informatique et de la communication, celle de l'aménagement et de l'environnement et celle des naturalisations. Certains conseillers municipaux se souviennent peut-être d'un voyage à Turin, que Christian a organisé et qui, paraît-il, est resté dans les mémoires des participants.

De ses combats politiques menés ici, on retiendra entre autres sa lutte contre le projet de viaduc du Val-d'Arve, le sauvetage du parc des Clochettes, celui de la villa Edelstein, le développement du sport populaire, le maintien des prestations municipales pour les personnes âgées, le sauvetage des artisans de Sécheron, le soutien aux places de jeux installées dans les préaux d'école, l'aménagement de la station de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) à Champel; il est intéressant de noter que, avec notre camarade Vera Figurek, il a lancé l'idée de rénover le Musée d'art et d'histoire.

Aujourd'hui, Christian préside l'association Défense des aînés, des locataires, de l'emploi et du social (DAL), l'une des composantes de notre groupe Ensemble à gauche. Il est également membre de la SATUS, nom germanophone de la Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport.

Mais, à côté de ces caractéristiques connues de notre collègue et camarade, il y en a d'autres, plus secrètes. Christian est un montagnard! Montagnard au sens figuré d'abord: tel est le nom donné aux républicains progressistes élus à l'Assemblée législative française révolutionnaire de 1791; fidèles aux idéaux de la révolution, ils formaient la gauche de l'époque.

Montagnard au sens propre également car, en sa qualité d'«ascensionniste», comme le dirait le poète Khalil Gibran, d'alpiniste, comme on le dit aujourd'hui – et non pas de grimpeur, comme on le dit de certains cyclistes – il aura gravi plus de 40 sommets dans le monde entier: en Afrique, en Asie, au Népal, en Amérique du Sud et, bien sûr, en Europe. Alors, je vous livre en vrac quelques noms dont la sonorité a de quoi faire rêver: Kilimandjaro, Cotopaxi, Huascarán, Alpamayo, Ama Dablam – l'un des sommets les plus difficiles du monde, m'a-t-on dit... Je garde le meilleur pour nos amis les Girondins, ou les élus du Marais: il a gravi le pic du Communisme, aujourd'hui pic Ismail Samani, le plus haut sommet de l'ex-Union soviétique – à 7495 m d'altitude – situé au Tadjikistan. Une ascension qui se termine par un éperon presque vertical que Christian a gravi avec l'aide de l'Armée rouge! Sacré coup de piolet, notre Christian...

Plus fort encore, Christian est un authentique miraculé. Non seulement il a survécu à plus de trente années de vie politique genevoise – ce qui est, en soi, un exploit que bien peu ont accompli... – mais encore, il a survécu à plusieurs avalanches – des avalanches bien plus mortelles que celles constituées par les piles de papiers, motions, résolutions, propositions et autres que nous recevons chaque mois...

Miraculé pour avoir échappé aux tirs croisés échangés entre les insurgés Kirghizes et les Ouzbeks en Asie centrale, aux marches de l'Empire russe, là où naît la chaîne du Pamir, à proximité du Gorno-Badakhshan, berceau historique des musulmans ismaéliens et fief symbolique de l'aga Khan.

Miraculé, enfin, bien qu'il en garde quelques séquelles, après une chute de 80 m lors d'une escalade de la face sud de l'aiguille du Midi... Une montagne que Christian aime et au sujet de laquelle il a réalisé quelques documentaires cinématographiques dont l'un a été primé aux Diablerets. Un montagnard politique doublé d'un montagnard aventurier et triplé d'un montagnard miraculé!

Aujourd'hui, Christian consacre une partie de son temps à plusieurs actions humanitaires en Amérique latine, où se trouvent ses attaches familiales, notamment au travers du projet de l'architecte Emilio Luisoni «Une île dans le désert» au Pérou.

Christian a été élu l’an dernier au Grand Conseil de la République et canton de Genève. Il a néanmoins tenu à mener jusqu’au bout sa présidence de la commission municipale des sports, mais il convient lui-même qu’il est difficile de mener de front deux mandats parlementaires.

C’est donc un pilier – que dis-je, un cap, une péninsule, un Cervin – du Conseil municipal qui nous quitte ce soir... Comme on ouvre une voie en alpinisme, il aura ouvert la voie à celle qui lui succédera et que nous accueillerons tout à l’heure au sein de ce délibératif.

Au nom du groupe Ensemble à gauche, nous te souhaitons plein succès, Christian, dans ton mandat de député; ton sens de la pente et de la solidarité de cordée y seront certainement plus qu’utiles. Pour ton parcours, pour le bon souvenir que tu nous laisses, tu mérites nos applaudissements. (*Applaudissements nourris.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Je n’en dirai pas beaucoup plus que M. Gauthier, qui a déjà dévoilé tous les secrets de notre ami Christian Zaugg. A Ensemble à gauche les départs se suivent et ne se ressemblent pas: dernièrement, nous avons salué le départ d’une égérie, M^{me} Salika Wenger; aujourd’hui, nous saluons le départ d’un pilier de la «gauche de la gauche».

Christian Zaugg est un grand montagnard et un grand sportif, mais surtout un homme très sympathique que j’ai rencontré au sein du Conseil municipal. Auparavant, quand j’étais jeune et n’avais pas encore de vie politique, je le connaissais par les médias... Cela ne vous rajeunit pas, Monsieur Zaugg! J’ai donc appris à vraiment vous connaître ici, et c’était très sympa de passer ces quelques années au Conseil municipal avec vous; je me réjouis déjà de passer les suivantes avec vous au Grand Conseil!

Je vous souhaite bon vent, merci beaucoup de votre présence et de votre gentillesse. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je parlerai d’un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître – les moins de 30 ans non plus, et j’ai même des doutes en ce qui concerne les moins de 40 ans! Je venais d’adhérer au Parti socialiste, après avoir fait l’inventaire de tous les groupes politiques possibles et imaginables à la gauche de la gauche de la gauche deux fois à gauche... Je suis arrivé ainsi dans une section Ville de Genève qui s’appelait la section Rive gauche. Il y a de ces fatalités qui font que, malgré tous nos efforts de réinsertion, on finit toujours par se retrouver quelque part sur la gauche de quelque chose... Cette section venait d’être présidée par un dénommé Christian Zaugg. On ne choisit pas les présidents des sections auxquelles on adhère...

Après quoi, le dénommé Christian Zaugg, entre deux escalades, deux chutes et deux escapades, s'est retrouvé président du Conseil municipal. Je crois bien être, au sein de mon groupe et même du Conseil municipal dans son entier, l'un des rares à l'avoir connu à la fois comme président du Conseil municipal et comme conseiller municipal socialiste.

Une série télévisée et une tétralogie donnée en ce moment au Grand Théâtre nous ramènent au temps des Vikings. Les vieux Vikings, tout couturés après les batailles, ayant perdu la moitié de leurs membres, couverts de cicatrices et épuisés par tous les combats qu'ils ont menés, n'ont qu'une envie: rejoindre le Walhalla, écluser des chopes d'un liquide dont la définition m'est parfaitement inconnue – mais dont les effets sont connus de tout le monde – en compagnie de dieux, de demi-dieux, de déesses et de demi-déesses à peu près dans le même état qu'eux.

Nous sommes une société civilisée: les vieux guerriers tout couturés de cicatrices après leurs combats politiques ne rêvent plus du Walhalla, mais du Grand Conseil! Nous sommes une société civilisée: nos paradis sont beaucoup plus reposants – mais aussi beaucoup plus ennuyeux – que le Walhalla... Je regrette que le vieux guerrier Christian Zaugg, après quelques décennies d'escalade politique, de contournements politiques, de parcours politiques assez divers et variés – mais toujours à gauche, le plus à gauche possible de la gauche – finisse au Walhalla qui est le nôtre, c'est-à-dire un parlement cantonal!

Moi qui fus membre du même parti que lui pendant près de vingt ans, qui l'ai retrouvé comme conseiller municipal et président du Conseil municipal, comme président d'un nombre sinon incalculable, du moins assez considérable d'organisations et d'associations, je puis l'affirmer en considérant son exemple: l'insertion dans la société civile, fût-ce à 4000 m d'altitude, est probablement la seule chose qui légitime notre élection à un parlement – même si c'est pour finir dans un parlement cantonal...

Par nostalgie pour nos souvenirs, mais aussi par respect pour quelqu'un qui a passé la majeure partie de son temps, durant plusieurs décennies de son existence, à mener des combats politiques qui sont aussi les nôtres, je regrette le départ de Christian, tout comme je regrettais récemment celui de Salika. Je sais que ce n'est qu'un au revoir, comme nous le rappelle une chanson scoute idiote, et que nous nous retrouverons, sinon au Walhalla parlementaire cantonal, du moins dans la rue, dans des manifestations, au bas de pétitions et d'initiatives, dans des comités d'initiative ou des comités référendaires – avec ou sans nos partis – pour mener les combats que Christian mène depuis trente ou quarante ans... Je ne sais plus, j'ai arrêté de compter! De toute façon, nous avons changé de siècle et de millénaire.

Chers collègues, je vous prie de croire que l'éloge non pas funèbre, mais politique, que je viens de faire du conseiller municipal qui nous quitte pour un parle-

ment certainement moins intéressant et moins glorieux que le nôtre était sincère. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Je saisis l'occasion de dire quelques mots à Christian, que je connais moi aussi depuis très longtemps. En effet, en tant que membres tous deux du Parti socialiste, nous avons siégé ensemble sur ses bancs durant une bonne dizaine d'années au moins. Je ne me rappelle pas quand exactement tu as adhéré au Parti socialiste, Christian – probablement à peu près à la même époque que moi, qui l'ai fait en 1975.

Ce que je retiens de lui, au-delà du personnage politique, c'est sa personne très joviale, avec qui on peut discuter de tout et non pas seulement des problèmes politiques de chaque époque, ancienne ou nouvelle. Je garde en particulier le souvenir du combat homérique mené contre le viaduc du Val-d'Arve – un combat gagné, heureusement.

Je tenais à dire ces quelques mots pour évoquer brièvement le parcours de Christian et le remercier de sa jovialité et de son ouverture d'esprit. Nous ne siégeons plus tout à fait sur les mêmes bancs... mais cela n'a pas d'importance! Par la force des choses, nous nous retrouvons au Grand Conseil mais, pour ma part, je regrette son départ du Conseil municipal. Christian est une personnalité politique importante, qui connaît tous les dossiers sur le bout du doigt. Je lui souhaite bon vent! (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Je constate que tous les anciens du Parti socialiste ont pris la parole... Puisque j'en suis un moi aussi, je me sens obligé de faire de même pour rendre hommage à M. Zaugg. Mais moi, je suis beaucoup plus jeune que mes deux préopinants, je tiens à ce que cela figure au *Mémorial* de cette noble assemblée!

Je remercie M. Zaugg de son accueil chaleureux, mais également de sa présidence de la commission des arts et de la culture, comme me l'ont demandé ses membres qui ont travaillé avec lui dans ce cadre. J'aimerais surtout lui souhaiter bon vent dans son cheminement au Grand Conseil où, comme il l'a écrit dans sa lettre de démission, il défendra les intérêts de notre ville. Merci, Monsieur Zaugg, et à bientôt! (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

Le président. Nous passons à présent aux questions orales. Nous procéderons de la manière suivante: je demande à ceux qui s'étaient inscrits hier – s'ils veulent toujours poser une question – de rappuyer sur le bouton dans le même ordre, c'est-à-dire d'abord M. Robert Pattaroni, puis M. Pascal Holenweg, M^{me} Hélène Ecuyer, M^{me} Vera Figurek, M. Olivier Fiumelli, M. Xavier Brandon, M^{me} Delphine Wuest, M^{me} Maria Pérez et M. Pierre Rumo. Mais auparavant, je donne la parole au Conseil administratif pour qu'il puisse déjà répondre aux questions orales posées hier.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. On m'a surtout posé des questions zoologiques et sportives, hier! Je commencerai par rassurer ceux qui s'inquiétaient pour les êtres vivants du règne animal.

La mascotte du Muséum d'histoire naturelle, la fameuse tortue bicéphale Janus, va bien – et même très bien! Je précise d'emblée que la longévité moyenne d'une tortue bicéphale est de quatre ans, en raison de sa déformation congénitale. Or, Janus est dans sa dix-septième année de vie! Et cela, grâce au fait que le personnel du Muséum la traite très bien: il est aux petits soins avec elle.

Elle a été transférée dans un terrarium plus grand et plus confortable, mais il est vrai que nous la montrons le moins possible – sauf en de rares occasions – pour ne pas la perturber. En matière de confort et de sécurité, on ne peut pas faire mieux. Bien sûr, nous continuerons à très bien nous en occuper. Je remercie au passage – au nom du Conseil municipal également – le personnel du Muséum, si attentif à prendre soin d'elle. Je n'ose pas imaginer le jour où elle nous quittera quand même, pour des raisons naturelles... Ce sera difficile! Je ne sais pas si nous observerons une minute de silence dans ce plénum...

Quant au bassin des poissons, il n'existe plus. Les poissons rouges n'avaient aucune valeur particulière sur le plan patrimonial, scientifique ou naturel. Ils n'ont pas été victimes d'une liquidation prématurée pour autant, puisqu'ils ont été transférés en bonne et due forme, avec grande compétence, dans les plans d'eau du bois de la Bâtie. Les poissons carnassiers, eux, ont été accueillis dans l'étang privé d'un biologiste qui s'en occupe très bien. J'en ai terminé avec les questions zoologiques.

J'en viens maintenant au domaine sportif. M^{me} Moratti m'a interrogé au sujet des piscines; je reconnais qu'il s'agit là d'un véritable enjeu. En effet, nos piscines sont surchargées. Nous passons notre temps à jongler entre les besoins des écoles de natation, ceux des clubs et ceux des usagères et usagers de tous les

jours. Les lignes des bassins n'ont pas été modifiées récemment, si quelqu'un s'en est plaint il devait s'agir d'une exception momentanée.

Nos piscines sont surchargées notamment aux heures de pointe, entre midi et 14 h, puis en fin de journée quand les gens sortent du travail. Je ne vous donne pas tous les détails oralement, Madame Moratti, car je vous les transmettrai par écrit. Cependant, de manière indicative, je peux déjà mentionner quelques données. A la piscine des Vernets, la part du temps d'ouverture des bassins pour le public est de 55% en moyenne, les 45% restants étant réservés aux clubs et aux écoles. A Varembe, le public est un peu mieux loti, car il jouit de 70% du temps d'ouverture total.

Certes, la solution miracle n'existe pas. A court terme, d'ici au mois de septembre prochain, nous reverrons une fois de plus le planning des piscines afin de l'optimiser encore, notamment en essayant de créer une ligne supplémentaire pour le public aux heures de pointe. Mais cela se fera forcément aux dépens d'autre chose!

A long terme, il faut évidemment construire de nouveaux bassins. Bonne nouvelle: celui de Chandieu, qui mesure 25 m et sera ouvert au public, est déjà en construction. Je rappelle que, à l'origine, les bassins scolaires de 25 m n'ont pas été conçus pour le public – ce qui est dommage; de ce fait, les vestiaires, l'accès et le personnel sont insuffisants. Nous travaillons à résoudre ce problème, mais ce n'est pas facile car ces bassins sont intégrés à des écoles. Seule la piscine des Pâquis est ouverte au public à raison de quelques heures.

Pour l'avenir, je rappelle l'existence du projet de piscine à la future gare des Eaux-Vives, qui figure au plan financier d'investissement (PFI). Malheureusement, il a été remis à plus tard en raison des arbitrages budgétaires. Je le regrette, mais c'est ainsi. A terme, nous verrons avec les autres communes genevoises s'il est possible de construire un bassin couvert de 50 m ailleurs sur le territoire cantonal. Des projets ont été ébauchés dans ce sens à Carouge et du côté de Vernier-Meyrin, Lancy songe à couvrir sa piscine d'été avec une bulle durant l'hiver. Rien de très concret, à ce stade, mais nous y travaillons. Je vous donnerai d'autres précisions par écrit, Madame Moratti, afin de ne pas allonger mon temps de réponse.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je réponds d'abord à une question adressée à M^{me} Salerno par M^{me} Courvoisier, qui souhaitait savoir combien il y a de locaux vacants dans le parc immobilier de la Ville de Genève. Cette dernière possède 552 dépôts et 564 bureaux et arcades. Sur ces 1116 objets, on a recensé 14 locaux vacants: 6 dépôts, 3 ateliers, 3 arcades et 2 bureaux. Ces chiffres correspondent à un *turn over* parfaitement normal. En revanche, il est malaisé de chiffrer le manque à gagner que cela représente, car il dépend évi-

demment de la durée de vacance. Si vous êtes intéressée à obtenir plus de détails, Madame Courvoisier, vous trouverez toutes les informations – nombre de mètres carrés, prix du loyer – sur le site internet de la Ville de Genève à la rubrique «liste des locaux vacants».

Je passe maintenant aux questions qui m'ont été adressées personnellement. M. Simon Brandt voulait savoir quelle solution nous envisagions sur le périmètre de l'école de Contamines, suite au chantier de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Il demandait notamment s'il serait envisageable d'aménager un terrain de football.

La solution que vous avez proposée est aussi celle que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a retenue, Monsieur le conseiller municipal. Il a d'ailleurs informé l'école que le terrain de basketball pourrait facilement être utilisé comme terrain de football pendant les récréations. Il a proposé d'aménager légèrement cet espace, voire de mieux le délimiter, en y installant des petits buts de football pour le rendre plus fonctionnel. L'école n'a toutefois pas encore réagi. Dès que le calendrier des travaux sera arrêté, le Service des écoles et institutions pour l'enfance prendra contact avec le conseil d'établissement pour mettre en place le dispositif tout en garantissant la sécurité des enfants.

Je reviens maintenant sur la question de M. Genecand au sujet de la crèche du parc Bertrand. Il est vrai que des enfants se sont fait mal à cause des radiateurs. Le Service de la petite enfance a mis la demande de changement parmi ses priorités. Il faut savoir que ce sont les services de mon collègue Rémy Pagani qui prennent les décisions finales concernant les bâtiments de la Ville de Genève. Dans le cas présent, la problématique n'est pas d'ordre patrimonial, puisqu'elle porte plutôt sur les aspects techniques du chauffage. Il faudrait effectivement recouvrir ces radiateurs, tout en maintenant une température suffisante dans les pièces de la crèche. Le Service de la petite enfance est en contact avec la Direction du patrimoine bâti et le Service de l'énergie, afin de trouver une solution satisfaisante aussi bien pour la sécurité des enfants que sur le plan énergétique.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à mon tour à trois questions qui m'ont été posées hier. M^{me} Olga Baranova m'a interrogé sur le bilan des campagnes visant à améliorer la salubrité en ville de Genève. Il est trop tôt pour répondre en ce qui concerne la dernière en date, puisque nous venons de la lancer et qu'elle est actuellement en cours. Nous ferons par la suite le bilan des interventions de la police municipale et des sanctions infligées. A la fin de l'année, nous saurons si le tonnage du débarras sauvage et des objets encombrants a diminué.

Tel était le résultat de ces campagnes avant mon arrivée au Conseil administratif, me disent mes services. En général, une campagne d'affichage et de sen-

Questions orales

sibilisation auprès de la population provoque une légère diminution des objets encombrants et autres déchets, dont le nombre a tendance à augmenter dès que nous mettons fin à notre intervention... C'est en tout cas ce que nous observons en matière d'insalubrité, mais également de tri des déchets. En plus de l'implantation de centres de tri dans les quartiers, c'est en répétant le message aussi bien au niveau communal qu'en collaboration avec le Canton que nous parviendrons à le faire entendre et que les ménages genevois se mettront à trier leurs déchets.

Une autre question m'a été posée par M^{me} Magnin; elle n'est pas présente ce soir, mais j'y réponds quand même. Elle demandait quelles mesures avaient été prises pour la sécurité des bâtiments scolaires en général, suite aux déprédations et aux cambriolages survenus récemment. La mesure que nous pouvons prendre au niveau de la Ville de Genève consiste à faire patrouiller les agents de la police municipale (APM) aux abords des préaux – ce qu'ils font déjà – notamment pour assurer la tranquillité publique, mais également pour signaler d'éventuelles déprédations. Nous le faisons également sur demande des directeurs d'établissement. Je rappelle toutefois que la sécurisation même des bâtiments relève du Service des écoles et de la petite enfance, avec lequel mon département travaille en partenariat.

Enfin, je réponds à une question qui m'a été posée par le conseiller municipal Rudaz. Il me demandait si les APM pourraient se charger d'assurer la récupération des urnes de vote lors des scrutins en ville de Genève. Cette responsabilité incombe au Canton; pour l'heure, il n'est pas envisagé de faire appel à la police municipale pour assurer cette tâche. Je rappelle que les votations ont lieu le dimanche et que c'est précisément à ce moment-là que nous avons moins d'APM à disposition. Pour ne pas limiter leur présence sur le terrain, il vaut mieux ne pas leur imposer cette fonction supplémentaire. Je vous remercie néanmoins de votre suggestion, Monsieur le conseiller municipal.

Le président. Nous reprenons maintenant le tour de parole des questions orales selon la liste d'hier. Je rappelle que les intervenants ont chacun une minute pour poser leur question et le Conseil administratif deux minutes pour y répondre. S'il ne le fait pas aujourd'hui, sa réponse sera reportée à la prochaine session plénière, le 3 juin.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M^{me} Salerno. Elle concerne le fameux établissement public de la place Jargonant, qui a décidément bien de la peine à survivre. On nous a annoncé qu'il y avait un repreneur et que ce restaurant ouvrirait ses portes au public à la fin du mois

d'avril 2014. La fin du mois de mai approche, je passe par là tous les jours et je constate que l'établissement en question reste désespérément fermé. Comment se terminera cette affaire? J'espère que ma question sera transmise à qui de droit.

Le président. Certainement, Monsieur Pattaroni. Vous recevrez une réponse ultérieurement.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre. Mandatés par le Conseil administratif, trois experts d'Interpol ont examiné les conditions de sécurité des œuvres et des visiteurs dans les cinq principaux musées genevois. C'est bien la première fois de ma longue carrière politique que je puis m'appuyer sur une expertise d'Interpol!

Celle-ci fait état de très gros doutes sur l'utilité et la légitimité de confier la sécurité des musées à des sociétés privées plutôt qu'au personnel municipal. Interpol doute notamment de l'utilité et de la légitimité de faire ouvrir et fermer ces institutions culturelles par des gardes privés armés. Selon les experts, cette pratique n'apporte aucune sécurité supplémentaire et cause même une insécurité supplémentaire. Il faudrait donc l'internaliser, c'est-à-dire confier au personnel municipal au moins l'ouverture et la fermeture des musées. Il s'agit en effet d'une tâche régalienne qui doit être assurée par des forces publiques.

Ma question s'adresse donc au Conseil administratif dans son ensemble: pouvons-nous espérer qu'il prévoira au projet de budget 2015 les moyens nécessaires pour que la Ville fasse elle-même le travail pour lequel elle a été constituée en tant que collectivité publique, au lieu de l'externaliser en le confiant à des sociétés privées dont ce n'est pas la tâche et qui, de toute évidence, selon Interpol, ne sont pas qualifiées pour cela?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Ma question sera très brève. Comme tout le monde, j'ai appris en lisant les journaux que la rue de l'École-de-Médecine ferait l'objet d'une attention particulière quant à l'évaluation de sa circulation. Un groupe de travail a été constitué, dont font évidemment partie les associations de quartier – mais où le Touring Club Suisse (TCS) met son nez aussi, en tant qu'expert de la circulation! Je ne suis pas sûre qu'il ait vraiment cette qualifica-

tion... Je m'étonne également de voir la Fondation Hans-Wildorf participer à ce groupe de travail. Est-elle vraiment experte en circulation routière? Que fait-elle donc là? Je ne comprends pas!

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, en charge du Service des espaces verts (SEVE). Monsieur le magistrat, le mois dernier, je vous ai déjà posé une question sur le même sujet et votre réponse ne m'a pas du tout satisfaite.

Les jardiniers du SEVE ont manifesté leur mécontentement à maintes reprises, car ils sont en sous-effectif; plus de 50% du personnel de ce service est insatisfait. Les employés qui prennent leur retraite ne sont pas remplacés. Je crois savoir que les représentants du personnel du SEVE n'ont même pas été entendus par le Conseil administratif.

Dans le cadre du magnifique programme urbanature que vous nous avez présenté hier, Monsieur Barazzone, vous nous avez distribué des petites graines à semer et j'imagine que vous en distribuerez aussi à la population... Ma question est la suivante: voulez-vous que nous remplacions votre personnel pour végétaliser la Ville de Genève? Ou vous déciderez-vous enfin à recevoir la délégation du personnel du SEVE? Plus sérieusement, comment avez-vous fait pour mobiliser tous vos jardiniers sur le projet urbanature, qui a demandé un énorme travail? Avez-vous externalisé, c'est-à-dire fait appel à des entreprises privées ou de la main-d'œuvre bon marché du type emplois de solidarité (EdS), afin de pallier les manquements de votre département?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, au lieu de poser une vraie question, vous faites un certain nombre d'affirmations sur les supposés «manquements» et «sous-effectifs» de mon département, dont vous n'apportez pas la preuve. Vous prétendez même que je n'ai pas rencontré le personnel du SEVE. C'est absolument faux!

Avant même votre question orale du mois dernier, j'avais reçu la commission du personnel; je l'ai à nouveau rencontrée par la suite et je l'attends dans mon bureau vendredi prochain. Je pense donc que vous êtes très mal informée! Je suis d'avis qu'il faut dialoguer avec le personnel; c'est ce que je fais déjà et je continuerai à le faire.

Vous avez également prétendu que 50% du personnel du SEVE était mécontent. Je signale que seuls 18 jardiniers du SEVE ont manifesté l'autre jour devant la salle où nous nous trouvons, alors que ce service municipal compte 220 personnes, dont plus de 150 sur le terrain.

En ce qui concerne les sous-effectifs, j'ai saisi le Conseil administratif d'une demande de postes supplémentaires qu'il étudiera cet été. S'il l'accepte, le Conseil municipal, qui a manifesté son soutien aux jardiniers du SEVE, devra prendre position sur cette augmentation de postes lors du débat budgétaire du mois de décembre prochain – ce sera l'heure de vérité! Je précise que le nombre de postes à ajouter au SEVE a été déterminé sur la base d'un inventaire effectué par les gens du terrain, à savoir les contremaîtres qui encadrent le personnel. Or, ils aboutissent à une conclusion qui diffère de la vôtre, Madame Figurek.

J'ajoute que le programme urbanature a été mis sur pied non seulement grâce aux efforts du SEVE – il permet d'ailleurs de mettre en valeur le talent de ses jardiniers et de ses horticulteurs – mais aussi avec l'aide d'autres services municipaux dont ceux que l'on oublie souvent, tel le Service logistique et manifestations. Le métier de ces travailleurs de l'ombre n'est pas assez reconnu; ils assurent pourtant le bon déroulement de manifestations en tout genre dans les quartiers – et notamment d'urbanature.

J'en viens maintenant à votre accusation d'externalisation, Madame la conseillère municipale. Non, nous n'externalisons pas pour urbanature, si ce n'est pour le travail d'entretien et d'arrosage – et cela, à la demande du personnel du SEVE, qui estime avoir trop de travail pour s'en charger. Je précise que des mécènes privés ont payé directement une entreprise sociale, en l'occurrence Réalise, dont les employés seront payés en vertu de la convention collective de travail qui régit ce domaine d'activité; ils ne seront donc pas sous-payés. Je précise enfin que nous n'avons pas recouru aux EdS.

Nous n'avons donc pas dépensé d'argent public dans le cadre d'une externalisation, puisque les mécènes privés paieront directement la société Réalise pour assurer l'arrosage des bacs. Je peux vous garantir, Madame Figurek, que le personnel du SEVE est bien content de recevoir une aide ponctuelle à ce moment de la saison!

Telle est ma réponse. La prochaine fois, renseignez-vous avant de m'interroger ou de faire des affirmations erronées! Nous dialoguons avec le SEVE, même si je pense qu'il revient aux politiques de fixer certaines priorités. En tout cas, les projets réalisés par ce service sont très appréciés par la population.

Je précise encore que les heures supplémentaires des employés du SEVE n'ont pas augmenté par rapport à l'année dernière; il est donc faux d'affirmer que leur taux de travail augmente graduellement. Cela dit, je reste en contact avec eux, car je pense que c'est important. Je répète que j'ai demandé une augmenta-

tion des postes de ce service et que, si le Conseil administratif me suit, le Conseil municipal pourra prendre position à ce sujet au mois de décembre 2014.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Madame la conseillère administrative, à propos des comptes 2013 de la Ville de Genève, vous vous êtes félicitée dans la presse d'avoir dépensé la totalité du budget des prestations municipales en versant de nouvelles allocations aux parents et aux personnes âgées, notamment. La nouvelle Constitution stipule que l'Etat – c'est-à-dire le Canton et les communes – doit prendre des mesures pour lutter contre les effets de seuil. Or, on sait bien que les prestations de la Ville de Genève provoquent des effets de seuil importants. Ma question est donc simple: qu'avez-vous prévu, au projet de budget 2015, pour corriger ces effets de seuil considérables?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous faites référence à la demande d'augmentation de la ligne dévolue aux allocations complémentaires pour les rentiers AVS/AI, qui sera prochainement soumise au Conseil municipal. Ces prestations dépendent d'un règlement voté par ce plénum. A un moment donné, le Canton avait voulu que la Ville et les communes les suppriment, sous prétexte que l'octroi de l'aide sociale individuelle ne relevait pas de leurs compétences; il a donc fallu mener une longue bataille et engager d'importantes démarches judiciaires, à l'issue desquelles le Tribunal fédéral a donné raison à la Ville. Il l'a ainsi autorisée – de même que les communes – à octroyer des prestations sociales.

Nous avons constaté que le non-recours aux prestations était aujourd'hui un problème au niveau des ayants droit – c'est-à-dire des personnes qui rencontrent les plus graves difficultés financières, dont les retraites nécessitent un complément fédéral et cantonal – d'où l'aide de la Ville. Le phénomène de non-recours est important, puisque la moitié seulement des ayants droit nous sollicitent. Nous avons donc fait un effort pour mieux informer les gens, car nous avons le devoir de faire connaître ces prestations. Ainsi, de plus en plus de personnes ont sollicité le Service social pour pouvoir en bénéficier.

Telle est la raison pour laquelle le Conseil municipal devra se prononcer sur l'augmentation éventuelle de la ligne budgétaire correspondante. Quoi qu'il en soit, il existe aujourd'hui un règlement dont j'ai le devoir de faire connaître l'existence et de garantir l'application.

M. Javier Brandon (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Je voulais d'abord le remercier pour l'organisation parfaite des Jeux de Genève, le week-

end dernier. Pourquoi la Ville n'organise-t-elle pas cette manifestation sportive chaque année, au lieu de tous les deux ans?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie de vos éloges, Monsieur le conseiller municipal; je les transmettrai à l'équipe organisatrice des Jeux de Genève, qui est en grande partie composée des milieux sportifs eux-mêmes, c'est-à-dire de bénévoles. Elle reçoit évidemment l'appui du Service des sports de la Ville de Genève et des autres communes qui ont accueilli cette manifestation.

Parmi les instances qui ont participé à son organisation, je citerai le Centre sportif Sous-Moulin aux Trois-Chêne, la Maison des sports d'Annemasse, ainsi qu'un certain nombre de sites en Haute-Savoie et dans le Pays de Gex, sans oublier le Centre sportif de Colovray à Nyon. En effet, les Jeux de Genève concernent toute la région du Grand Genève et mobilisent fortement les milieux sportifs. Ces derniers sont enthousiastes, certes, mais ils nous ont tout de même signalé que cette manifestation s'ajoutait au calendrier déjà fort chargé des compétitions, entraînements et autres activités annuelles. Il faut donc trouver un bon équilibre.

Nous préférons mettre le paquet pour assurer les Jeux de Genève tous les deux ans, en réfléchissant aux moyens de leur donner une plus grande visibilité et de les rendre plus attractifs auprès du grand public. Pour l'instant, nous suivons donc un rythme bisannuel qui permet d'étendre le déploiement de la manifestation. Mais je prends bonne note de votre remarque, Monsieur Brandon, nous y réfléchirons.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. M^{me} Figurek m'ayant devancée, je ne ferai que compléter son intervention sur deux points. Il semble que les jardiniers du SEVE aient trop de travail et ne parviennent pas à s'occuper de tous les espaces verts, tant et si bien qu'ils en arrivent à délaisser l'entretien de certains d'entre eux. Mes deux questions sont les suivantes: Monsieur le magistrat, pouvez-vous nous donner une liste des endroits non entretenus et délaissés, faute de main-d'œuvre? Combien de postes de cadres et d'administration avez-vous ajoutés aux effectifs du SEVE, au cours de ces cinq dernières années?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je répondrai d'abord à la première question: nous ne délaissons aucun espace vert, Madame Wuest.

En ce qui concerne votre deuxième question, je vous informe que mes prédécesseurs ont engagé un certain nombre d'architectes paysagistes pour doter le SEVE d'un bureau d'étude. Contrairement à ce que M^{me} Figueré a dit tout à l'heure, le personnel de terrain est quant à lui renouvelé régulièrement, puisque tous les postes des employés partis à la retraite sont désormais repourvus. Nous en avons mis au concours une douzaine, au début de cette année. Le personnel de terrain en a d'ailleurs été informé par le biais d'une circulaire que j'ai adressée à l'ensemble du service – y compris à la présidence de la commission du personnel. Tout le monde est donc au courant.

Je vous dirai ce que je pense, Madame la conseillère municipale: il y a malheureusement une récupération politique de la problématique du SEVE. J'estime normal que les jardiniers se posent des questions, mais nous en discutons avec eux.

Pour la suite, nous envisageons certains changements – et je leur ai dit que je les consulterai à ce sujet. En effet, on n'entretient plus les parcs en 2014 comme dans les années 1980 ou même 2000. Sur ce plan, nous sommes très en retard par rapport à des municipalités comme Lausanne et un grand nombre de villes françaises, qui ont mis en œuvre ce que l'on appelle la gestion différenciée.

De quoi s'agit-il? On n'entretient pas toutes les parcelles d'un parc de la même manière. Certains sites exigent d'être impeccablement tenus, notamment ceux où l'on fait de la mosaïculture. C'est le cas du monument Brunswick – un lieu très visité par les touristes – et de l'Horloge fleurie, par exemple. D'autres parcelles situées à l'arrière des parcs peuvent, quant à elles, être laissées non pas en friche, mais en prairie, selon un aménagement plus rustique qui permet de développer la biodiversité.

Vous comprendrez donc, Madame la conseillère municipale, que je veuille passer de l'entretien uniforme des espaces verts sur toute leur surface à un système différencié qui représente également un gain en termes de temps de travail.

Si on supprime un banc de rosiers – telle n'est pas forcément ma volonté, je ne fais que donner un exemple théorique –, un ou deux employés du SEVE seront disponibles pour faire autre chose. En effet, l'entretien d'un banc de rosiers demande énormément de temps, alors que d'autres plantes tout aussi belles peuvent orner nos parcs sans nécessiter des soins continus.

Voilà ce qu'il s'agit de mettre en œuvre. Cela prendra du temps. Je compte réaliser ce projet avec des groupes de travail auxquels participera le personnel de terrain, car lui seul sait comment entretenir les espaces verts. Tel n'est pas mon cas, ni celui du Conseil administratif; nous sommes des politiques et nous n'avons pas de compétences professionnelles en matière d'horticulture. Nous n'imposerons donc pas ces changements sans en avoir discuté avec le SEVE.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Je regrette que M^{me} Salerno ne soit pas présente, mais je la poserai quand même.

Elle concerne Naxoo et l'établissement d'une feuille de route avec des objectifs clairs pour l'actionnaire majoritaire qu'est la Ville, et un cap à défendre qui tienne compte de la volonté populaire exprimée le 9 février dernier, afin de pouvoir discuter dans ce plénum des objectifs à donner aux représentants de la Ville pour faire front commun face au bloc UPC Cablecom. Le conseil d'administration de Naxoo ne devrait pas être le lieu d'un débat, mais de la mise à exécution de la politique de la Ville.

Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas jugé essentiel d'élaborer une politique de défense contre UPC Cablecom, avant l'élection des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de Naxoo? En l'absence d'un tel cap commun qui vise la défense du service public et de ses emplois, des prestations de qualité et bon marché pour la population, vu l'inexistence d'une équipe parlant d'une seule voix, je profite de la minute qui m'est offerte ici pour informer les magistrats qu'Ensemble à gauche refusera le strapontin qui lui est proposé et que, moi-même, je ne serai ni l'alibi ni l'otage de la politique de l'autruche qu'entendent mener le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal.

Le président. Quelle est votre question, Madame Pérez?

M^{me} Maria Pérez. Ma question est la suivante: ne semble-t-il pas au Conseil administratif qu'il eût fallu établir une feuille de route avec des objectifs clairs quant à la politique à mener face à UPC Cablecom, avant l'élection des représentants de la Ville chargés de défendre la politique de celle-ci?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. L'«Encre bleue» de la *Tribune de Genève* du 14 mai 2014, sous le titre «Plantage général», nous apprenait qu'il y avait un certain malaise au parc La Grange, dans la grande allée près des jeux pour les enfants. En effet, quasiment la moitié des 40 arbres alignés le long de cette allée sont secs, ou presque. Il y a une quinzaine d'années, ces chênes des marais ont remplacé les bouleaux qui vivaient là par groupes de trois et semblaient bien portants – ils ont pourtant été abattus. A l'époque, les

chênes des marais avaient été choisis pour leur valeur décorative; malheureusement, ils ne se plaisent pas en ce lieu et dépérissent à cause du terrain calcaire.

Le SEVE, qui dépend de votre dicastère, Monsieur Barazzone, a notamment pour mission l'entretien du patrimoine arboricole nécessitant des replantations. Ma question est donc la suivante: est-il vrai que, après étude, vous devrez déterminer quelle essence forestière remplacera complètement cette lignée d'arbres au parc La Grange, si apprécié des Genevois?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur Rumo, vous avez raison de signaler que le sol du parc La Grange n'est pas adéquat pour les chênes des marais choisis à l'époque. Voilà pourquoi un certain nombre de ces arbres sont malheureusement secs aujourd'hui.

Des études sont en cours pour déterminer s'il est possible d'en sauver quelques-uns, ou s'il faudra les remplacer sur toute la longueur de l'allée. Je ne peux pas vous répondre définitivement à ce stade. A terme, l'état de ces arbres pourrait causer un problème de sécurité, car un tronc sec n'a plus de racines solides et peut tomber sur des passants ou des enfants en cas de tempête. Nous prendrons toutes les mesures utiles pour nous assurer que ces arbres ne menacent pas la sécurité des passants. C'est d'ailleurs ce que nous sommes déjà en train de faire avec l'étude que je viens d'évoquer.

Notre objectif est d'avoir de beaux arbres à cet endroit, qui soient adaptés au terrain et au climat local. Les résultats de l'étude en cours montreront s'il faut en abattre un ou deux – voire davantage – pour les remplacer.

Le président. Le tour des questions orales est clos. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les réponses demandées seront vraisemblablement données par le Conseil administratif lors des séances plénières du 3 juin.

4. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 758 000 francs destiné au pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice (PR-1077).

Introduction

Les rues Etienne-Dumont et Maurice constituent l'un des accès majeurs à la place du Bourg-de-Four, assurément la plus ancienne de Genève puisqu'elle servait déjà de marché à l'époque romaine. Sa composition s'est achevée au début du XIX^e siècle et, depuis 1929, elle est classée au titre de monument historique.

Par ailleurs, les deux rues en question, qui relie notamment le Bourg-de-Four à la promenade de Saint-Antoine, présentent un aspect de conservation particulièrement intéressant au cœur de la zone protégée de la Vieille-Ville. Dès lors, étant très fréquentées tant par les Genevois que par de nombreux visiteurs, leur aménagement de surface se doit d'être soigné afin de contribuer à la mise en valeur de l'architecture des bâtiments qui les bordent.

Relevons que, à proximité, les rues de la Fontaine, Chausse-Coq, Tabazan et la promenade de Saint-Antoine sont déjà pavées. Le pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice vient donc compléter un dispositif en voie de réalisation.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Cet aménagement prévoit de restituer aux rues Etienne-Dumont et Maurice un aspect pavé, répondant ainsi à la motion M-1010 intitulée «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» et renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 9 octobre 2012, qui l'a acceptée à l'unanimité dans sa séance du 6 février 2013.

Cette proposition s'inscrit dans la volonté du Conseil municipal de réaménager l'ensemble des rues de la Vieille-Ville en pavés, semblable à l'image qu'elles avaient au cours du XIX^e siècle.

Exposé des motifs

Les rues Etienne-Dumont et Maurice, actuellement recouvertes par un revêtement bitumineux, ont fait l'objet de nombreuses réfections de fouilles au fil du temps, rendant leurs planéités irrégulières, et présentant de ce fait un inconfort pour les piétons. Compte tenu des enjeux patrimoniaux du site et de la nécessité de conserver une unité architecturale d'ensemble, il paraît justifié d'étendre l'aménagement en pavés de façade à façade à ces deux rues. Ainsi, les anciens trottoirs seront supprimés et le nouveau profil obtenu donnera un aspect plus piétonnier à ces rues.

Programme et descriptif des travaux*Travaux de pavage*

Le projet retenu prévoit la pose en arc de cercle de pavés de basalte 8/11 avec une face supérieure plane et un jointoyage en ciment.

La technique de rénovation consiste à dégrapper l'ancien enrobé, reprendre l'encaissement et le profil de la chaussée sur environ 50 cm, ce qui permet d'assurer une fondation de qualité. Les pavés de basalte seront ensuite posés sur un lit de mortier puis scellés avec des joints ciment, assurant une grande durabilité en dépit des sollicitations du trafic routier résiduel.

Pendant la durée des travaux, les rues Etienne-Dumont et Maurice seront partiellement fermées à la circulation automobile. Un accès sera maintenu en tout temps pour les piétons ainsi que pour les commerces.

Suivi archéologique

Comme les travaux projetés sur ces deux rues nécessiteront un remaniement du sous-sol, les interventions du Service cantonal d'archéologie, selon leur importance, pourraient perturber le déroulement du chantier. Sous réserve de leur faible importance, celles-ci pourront s'inscrire dans le planning des travaux.

Adéquation à l'Agenda 21

Les enrobés dégrappés seront récupérés et recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée pour la fondation de la chaussée et le mortier utilisé pour la mise en place des pavés sera composé de matériaux recyclés.

Les pavés seront en pierre naturelle recyclable.

Estimation des coûts*Délibération I – Travaux d'aménagement*

		Fr.
Installations de chantier	gl	60 000
Terrassement et démolition	500 m ³	70 000
Couches de fondations	500 m ³	50 000
Evacuation des eaux (sacs grilles)	gl	40 000
Pavages	1000 m ²	380 000
Total		<u>600 000</u>

Honoraires		
Ingénieur civil	8%	49 000
Géomètre		10 000
Huissier		10 000
Total		<u>69 000</u>
Information et communication		6 000
Coût total de la construction (HT)		<u>675 000</u>
Calcul des frais financiers		
I. Coût total de construction (HT)		675 000
+TVA 8% (arrondi)		54 000
II. Coût total de l'investissement (TTC)		729 000
+Prestations du personnel pour les investissements 4% (arrondi)		29 000
III. Sous-total		<u>758 000</u>
Total du crédit demandé (TTC)		<u>758 000</u>

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal, mais en dehors de la saison touristique (juin à septembre). Ils dureront environ quatre mois.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-2025

Ce projet est financé par le N° PFI 101.018.20 «pavage des rues de la Vieille-Ville» qui figure au PFI (p. 72), en qualité de projet actif, pour un montant de 3 300 000 francs. Après déduction du montant net de la proposition PR-1047 (rue du Puits-Saint-Pierre) et de la présente demande de crédit, le solde disponible sur la ligne précitée se monte désormais à 1 910 000 francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien de cet ouvrage sera assuré dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement prévu à la délibération (758 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 46 400 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 2%).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2014.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements proposés sera prochainement déposée auprès de la Direction des autorisations de construire (DALE).

Régime foncier

Les rues Etienne-Dumont et Maurice font partie du domaine public de la Ville de Genève, parcelles N^{os} 7277, 7278 et 7279.

Information publique

Deux panneaux de chantier seront placés à proximité des travaux, l'un vers la place du Bourg-de-Four et l'autre à l'angle des rues Etienne-Dumont et de Beau-regard. Ces panneaux contiendront des informations relatives aux travaux réalisés, à leur durée et à leur coût.

Avant le début du chantier, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants et commerçants des alentours, dans le but de les informer de la durée des travaux ainsi que des mesures de circulation pendant le chantier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

SÉANCE DU 21 MAI 2014 (après-midi)
Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

L'ensemble du projet a été établi par le Service du génie civil et le service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type de travaux.

Personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de l'étude du pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice, une séance a été organisée en Vieille-Ville, en automne 2013, avec des représentants de Handicap Architecture Urbanisme (HAU) et les services municipaux. A cette occasion, il a été confirmé que les surfaces en pavés demeurent inconfortables pour les personnes se déplaçant en chaise roulante. Néanmoins, après analyse des différents types de pavage existants en Ville de Genève, le type de pavage existant le moins désagréable pour les personnes à mobilité réduite est celui qui a été retenu pour ce projet, soit l'identique de celui mis en place à la rue Otto-Barblan.

De plus, la pose en queue de paon réduit les défauts de planéité particulièrement désagréables aux roues.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Pavage rues Etienne-Dumont et Maurice

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	69 000	9,1
Travaux d'aménagement	600 000	79,1
Information et communication	6 000	0,8
Frais financiers	83 000	11,0
Coût total du projet TTC	758 000	100,0

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GCI

CHARGES

30 – Charges de personnel	0	Postes en ETP	-
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	46 400		
Total des nouvelles charges induites	46 400		

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2014			
2015	758 000	-	758 000
Totaux	758 000		758 000

Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 758 000 francs, destiné aux travaux de pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 758 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 47 oui contre 5 non (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, nous ne voterons pas la proposition PR-1077 concernant le pavage de deux rues en Vieille-Ville. Tout d'abord, nous trouvons ce projet extrêmement cher et nous n'en voyons pas

l'intérêt – on en a déjà discuté ici. De plus, les pavés causeront d'énormes problèmes à toutes les personnes à mobilité réduite, au sens large du terme.

Je rappelle également que nous traiterons tout à l'heure le rapport PR-1054 A, qui concerne un crédit de préétudes et d'études à engager en 2014 notamment en vue du pavage de la Vieille-Ville. Comment se fait-il que le Conseil administratif nous soumette déjà le crédit de réalisation de la proposition PR-1077? On me dira peut-être qu'il ne s'agit pas des mêmes rues, mais toujours est-il qu'il est question du pavage de la Vieille-Ville.

Je trouve ce saucissonnage déplacé. On ne peut pas demander un crédit de réalisation pour paver certaines rues de la Vieille-Ville, avant même d'avoir réalisé les études votées en vue de ce pavage! Cette manière de procéder nous semble tout à fait inadéquate.

Nous devons mener un débat de fond sur le pavage éventuel du périmètre de la Vieille-Ville dans son ensemble, selon le projet proposé à un moment donné par le Conseil administratif. Ici, nous sommes face à deux propositions disparates, puisque l'une demande un crédit d'étude et l'autre directement un crédit de réalisation. Je le répète, j'estime que c'est inopportun.

Le pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice prévu dans la proposition PR-1077 est extrêmement cher et j'en ne vois pas l'avantage. Au contraire, les pavés causent d'énormes problèmes aux personnes à mobilité réduite, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. Pour ces raisons, nous refuserons cette proposition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La proposition PR-1054 comporte tout un lot de préétudes dont l'une concerne le pavage de l'ensemble de la Vieille-Ville, alors que la proposition PR-1077 demande directement un crédit de réalisation pour paver les rues Etienne-Dumont et Maurice. La réaction de M. Sormanni m'étonne, car le Mouvement citoyens genevois a voté non lors du vote de la commission des finances sur la proposition PR-1054! Cela signifie donc qu'il est opposé au pavage de la Vieille-Ville, que ce soit par tronçons ou en général. Qu'il le dise clairement!

Le Parti démocrate-chrétien n'est pas du même avis. Nous sommes pour la piétonnisation de la Vieille-Ville et la limitation de la circulation dans ce périmètre au moyen de bornes rétractables. Nous sommes également pour le pavage des rues, d'autant plus que, d'après les explications qui nous ont été données, on y mettra des pavés vraiment adaptés permettant une certaine mobilité, et non pas les traditionnels pavés sur lesquels on glisse.

Le Parti démocrate-chrétien se prononcera donc en faveur de la proposition PR-1077, même s'il aurait souhaité pouvoir traiter une politique d'ensemble plus

Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

générale en vue du pavage de la Vieille-Ville. Si nous voulons mériter une vraie Vieille-Ville et en faire un bel objet touristique digne d'une ville comme Genève, il faut procéder au pavage. Cela va de soi! Allez dans n'importe quelle cité européenne, Mesdames et Messieurs, vous verrez que toute vieille-ville se caractérise par un pavage de circonstance qui l'embellit et permet de mieux l'identifier.

Ceux qui n'ont pas cette ambition voteront non tout à l'heure. Quant à lui, le Parti démocrate-chrétien est ambitieux et votera oui!

M. Eric Bertinat (UDC). Je partage l'avis de mon collègue Sormanni: 760 000 francs pour paver une petite rue – nullement détériorée et aisément praticable, qui plus est – relève de l'exagération, surtout en ces temps plutôt difficiles où chaque projet devrait être minutieusement évalué avant que nous ouvrons la boîte de Pandore des investissements...

Il y a trois mois, la majorité du Conseil municipal a voté la proposition PR-1010 pour la transformation des vestiaires du personnel de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA à hauteur de 593 000 francs. Dans ce cas-là non plus, on n'a pas été trop regardants sur les frais! La Ville de Genève, qui a quand même de l'argent, le dépense avec une facilité que je trouve déconcertante. Tous ces projets sont extrêmement chers!

Comme je l'ai dit, je ne crois pas que nous ayons un besoin impérieux de paver les rues Etienne-Dumont et Maurice. Si nous ne le faisons pas, ce ne sera pas dramatique. Ce projet peut attendre!

De plus, les pavés ne sont pas appréciés de tout le monde, je tiens à le dire. De nombreuses dames s'en plaignent – et ne parlons pas des personnes à mobilité réduite, même si la pose en queue de paon de ces fameux pavés permet de circuler plus aisément qu'avant; il n'en demeure pas moins que ce n'est pas la panacée.

J'aimerais revenir aussi sur la proposition PR-1054 évoquée tout à l'heure par notre collègue Lathion. On nous y demandait un crédit de préétude pour le pavage de la Vieille-Ville – et voilà que le Conseil administratif nous soumet déjà un projet de réalisation pour paver la Vieille-Ville! Cette manière de procéder est tout de même étrange, chronologiquement parlant... Comme d'habitude, le Conseil administratif saucissonne les projets, ce qui nous empêche d'en avoir une vue d'ensemble.

Nous refuserons donc de saucissonner cette tranche-là, d'une part pour manifester notre mauvaise humeur, d'autre part car il n'est absolument pas urgent de paver ce tronçon de la Vieille-Ville. Nous pouvons très bien attendre des jours meilleurs pour le faire – d'ici là, nous aurons certainement bien assez d'autres projets à financer...

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, paver une rue actuellement ouverte à la circulation me paraît tout à fait aberrant. Je ne sais pas si M. Pagani a aussi l'intention de rendre les pavés phonoabsorbants... Franchement, j'ai l'impression qu'on marche sur la tête! On veut se payer des objets de luxe comme ça, par plaisir, pour le petit bonheur de M. Pagani et de ses services! Et hop, un petit pavage de rues... Nous ne voterons évidemment pas le crédit excessif de la proposition PR-1077. Je le répète, cette prestation luxueuse est inutile. (*Remarque de M. Lathion.*) Monsieur le président, vous transmettez à M. Lathion que la rue Etienne-Dumont n'est pas piétonne. Je me demande s'il lui arrive de parcourir la Vieille-Ville; il me semble pourtant qu'il y habite, il devrait donc savoir que cette rue n'est pas en zone piétonne. Or, qui dit circulation dit bruit de la circulation – contre lequel nous nous battons, au Conseil municipal. Si on met des pavés, le bruit provoqué par le passage des véhicules augmentera.

D'ailleurs, on se demande bien d'où viendront ces pavés. Peut-être de Chine? Ecologiquement parlant, ce serait très intéressant! Mesdames et Messieurs, si l'on veut aménager des zones piétonnes, il faut procéder dans le bon ordre. J'admets qu'une zone piétonne peut être très agréable, mais avec certaines réserves: comme l'a dit M. Bertinat, il y a des dames qui n'apprécient pas forcément de marcher sur les pavés avec leurs chaussures à talons.

Les personnes à mobilité réduite n'aiment pas non plus les pavés, car il est difficile et désagréable de s'y déplacer en chaise roulante. Ceux qui connaissent la problématique des handicapés pourront le confirmer. Il faudra peut-être déposer des amendements en commission pour prévoir des bandes roulantes à leur intention, pour quoi pas?

Monsieur Pagani, nous estimons que c'est un objet de luxe que vous nous proposez là. La Ville de Genève doit répondre à des nécessités autrement urgentes. Le plénum ayant déjà accepté l'entrée en matière, nous refuserons simplement la proposition PR-1077 en tant que telle.

M. Vincent Subilia (LR). Le Parti libéral-radical, après un débat nourri à l'interne, réservera finalement un accueil positif à la proposition PR-1077. Sans avoir pour ambition de paver toute la Vieille-Ville, à ce stade, nous estimons que le tronçon concerné a beau constituer l'une de ses voies d'accès privilégiées, il n'en est pas moins digne de figurer sur une carte postale, surtout vu depuis le haut de la place du Bourg-de-Four. Il mérite donc d'être amélioré.

N'en déplaise à mon préopinant M. Bertinat, il y a un besoin criant en la matière; la rue Etienne-Dumont est dégradée à cause des travaux menés par les Services industriels de Genève (SIG). Cela montre bien, d'ailleurs, la nécessité

Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

de mieux coordonner les différents travaux prévus, à l'avenir. Nous l'avons dit et redit au magistrat et nous espérons que cette demande ne restera pas un vœu pieux. Je signale que cette rue est dans un état que l'on pourrait qualifier de relativement précaire, et cela depuis plus d'une année.

On sait que le Parti libéral-radical a été le fer de lance du combat contre la piétonnisation à outrance, car il considère que celle-ci doit être ciblée. Nous estimons néanmoins que les deux rues concernées par la proposition PR-1077 appartiennent à un périmètre qui mérite d'être – en tout cas pour partie – rendu aux piétons, comme en convient aussi le Parti démocrate-chrétien.

Cela étant, notre vote favorable ne préjuge pas des positions que le Parti libéral-radical pourrait être amené à adopter concernant d'autres projets de pavage, dont il faut admettre qu'ils appellent à des arbitrages budgétaires serrés. En l'occurrence, pour ce tronçon précis, nous soutiendrons le renvoi de la proposition PR-1077 en commission.

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, il y a un malentendu! D'aucuns ont mis en cause M. Pagani, dans cette affaire, mais le désir de paver la Vieille-Ville émane du Conseil municipal. Ce n'est pas là l'un des desideratas prioritaires du magistrat! La commission des travaux et des constructions a d'ailleurs voté – à l'unanimité, sauf erreur – la motion M-1010 intitulée «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!», qui avait bel et bien été déposée par des conseillers municipaux. Ne vous trompez pas, chers collègues: c'est le Conseil municipal qui a émis le désir de paver tout ou partie de la Vieille-Ville, vous ne devez pas l'imputer à M. Pagani, lequel n'a fait que suivre votre décision. Un point, c'est tout!

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, allez voir dans des villes comme Berne, Lausanne, Ferney-Voltaire ou Annemasse! Comment le centre-ville y est-il aménagé? A Lausanne, il y a des centaines de mètres de rues piétonnes avec des pavés! Cela donne une atmosphère incroyable! Je pense que le Mouvement citoyens genevois devrait prendre en compte cet aspect de la problématique.

Tous les touristes se concentrent au centre-ville. Savez-vous qu'ils sont des milliers à venir du monde entier pour visiter Genève?

J'ai bien aimé la deuxième partie de l'intervention de M. Spuhler, car elle était assez constructive. En effet, il nous a dit qu'il fallait faire comme ceci ou comme cela, que nous devons penser aux invalides, aux dames qui portent des chaussures à talons... C'est évident, mais pourquoi le Mouvement citoyens gene-

vois ne vote-t-il pas le renvoi de la proposition PR-1077? Il aurait ainsi l'occasion d'exprimer toutes ses bonnes idées lors des travaux de commission!

On le sait, notre ville a des rues pavées avec une allée centrale en pierre très élégante au milieu, ce qui permet justement aux poussettes, aux dames à talons et aux personnes à mobilité réduite de s'y déplacer aisément. Alors, que les représentants du Mouvement citoyens genevois fassent un petit effort!

Le président. Je leur transmets vos propos, Monsieur Pattaroni, mais je pense qu'ils les ont déjà bien compris!

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je soutiens les propos de M. Zaugg. Le Conseil municipal demande depuis des années le pavage de toute la Vieille-Ville, qu'appelle aussi de ses vœux l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

J'en viens plus précisément au tronçon concerné par la proposition PR-1077. La chaussée de la rue Etienne-Dumont a été ouverte et fermée à plusieurs reprises pour cause de travaux d'installation de la fibre optique, pour le gaz et ainsi de suite. A priori, ces travaux sont aujourd'hui terminés; c'est donc le moment de paver. Il était inutile de le faire avant, car on risquait alors de devoir enlever les pavés pour pouvoir creuser dans le sol.

Inutile de continuer à en discuter maintenant, la suite de ce débat aura lieu en commission des travaux et des constructions – du moins, c'est celle que proposent les Verts. Pour terminer, j'adresserai une petite remarque à MM. Bertinat et Spuhler: je sais bien que la rue Etienne-Dumont s'appelait anciennement la rue des Belles-Filles mais, depuis de nombreuses années, les talons hauts sont aussi portés par certains messieurs...

M^{me} Virginie Studemann (S). Je précise d'emblée que le groupe socialiste soutiendra le renvoi de la proposition PR-1077 en commission. J'aimerais à présent rappeler brièvement quelques points.

La commission des finances a déjà partiellement débattu de ce projet en étudiant la proposition PR-1054. Nous avons alors souhaité séparer le pavage des rues de la Vieille-Ville du lot des crédits à voter, non par refus de piétonnisation et de pavage, mais plutôt pour des questions de priorité. Vu les nécessités en matière d'investissement et de fonctionnement, devons-nous investir maintenant dans le pavage? A un moment donné, nous devons nous poser la question sous un angle politique. Voulons-nous dépenser de l'argent pour paver des rues, ou préférons-

Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

nous l'investir dans d'autres domaines comme le social, les sports et la culture, afin de maintenir les prestations fournies par la Ville? Voilà pour rappeler la position de la commission des finances au sujet de la proposition PR-1054, dont certains ont peut-être entendu parler.

Vu la teneur des propos de plusieurs de mes préopinants, je tiens à signaler que la proposition PR-1077 n'appelle pas une discussion sur la piétonnisation. Il y est question du pavage de deux rues bien précises. Le groupe socialiste souhaite en débattre, c'est pourquoi il votera le renvoi de cet objet en commission. Mais j'insiste sur le fait que la nécessité du pavage en général exige un vaste débat. Les pavés posés dans certaines villes posent quelques problèmes, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il serait bon que la commission réfléchisse à ces aspects techniques.

En résumé, la décision finale sur la proposition PR-1077 doit être prise en fonction de deux critères: d'une part, le bien-fondé du pavage lui-même; de l'autre, la nécessité d'y procéder maintenant, vu les exigences d'une partie de cette assemblée – notamment de la droite élargie – pour limiter les investissements et le budget de la Ville.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voulais remercier ma collègue du groupe des Verts d'avoir rappelé que certains hommes aussi portent des talons. C'est vraiment très intéressant... Mais le problème n'est pas là, Mesdames et Messieurs!

Le Conseil municipal a effectivement voté la motion M-1010 pour exprimer son désir de paver la Vieille-Ville – mais en zone piétonne! Dans ce cadre-là, ce projet ne nous pose aucun problème! Nous sommes pour un centre-ville piétonnier et touristique agréable, à l'image des exemples cités tout à l'heure par M. Pattaroni. Nous l'avons d'ailleurs déjà dit à moult reprises, lors du débat sur les 50 rues piétonnes.

Mais justement, il s'agissait bel et bien de rues piétonnes. Or l'ex-rue des Belles-Filles, aujourd'hui rue Etienne-Dumont, n'en est pas une! Il ne faut pas paver les rues avant de les piétonniser, il faut les piétonniser avant de les paver! C'est simple! Le Bourg-de-Four est goudronné, alors qu'il est en zone piétonne. Pourquoi ne pas le paver? Nous pourrions utiliser pour cela les 758 000 francs de la proposition PR-1077, Monsieur Pagani. Cela ne dérangera personne! On y aménagerait ces fameux couloirs pour les handicapés, les gens qui portent des talons – hommes ou femmes – les poussettes et toute autre personne ayant de la peine à se déplacer.

Pavons les endroits qui doivent être pavés, et non ceux qui sont ouverts à la circulation! Le jour où la rue Etienne-Dumont sera définitivement fermée aux véhicules, nous repenserons à ce crédit. Aujourd'hui, nous ne voulons pas paver

des rues où il y a de la circulation. C'est tout simplement ridicule! C'est jeter l'argent par les fenêtres!

M. Daniel Sormanni (MCG). Hormis les questions de fond qui ont été abordées au cours de ce débat, sur le plan formel, il est dérangeant que le Conseil administratif nous demande en même temps un crédit de préétude pour étudier le pavage de la Vieille-Ville et un crédit de réalisation pour paver deux rues. Selon nous, c'est se moquer du Conseil municipal! A quoi bon les crédits de préétude, si c'est de toute manière pour nous soumettre des propositions de réalisation avant d'avoir étudié quoi que ce soit? Cette manière de procéder court-circuite le Conseil municipal et je trouve cela parfaitement désagréable, pour rester poli.

Nous ne changerons pas d'avis et nous refuserons la proposition PR-1077. Mais comme la majorité de ce plénum la renverra probablement à la commission des travaux et des constructions, nous y ferons les propositions que nous avons à faire. Je pense néanmoins qu'il aurait été souhaitable d'examiner en priorité la problématique du pavage de la Vieille-Ville dans les rues piétonnes, et non pas dans celles qui sont ouvertes à la circulation. Peut-être même aurait-il été préférable d'envisager toute cette problématique dans son ensemble.

D'aucuns ici ne manquent jamais une occasion de déplorer que nous faisons des motions qui ne servent à rien, puisque le Conseil administratif s'assoit dessus – ce qui est vrai, la plupart du temps. Dans le cas présent, comme par hasard – et parce que cela arrange certains – on nous rappelle la motion M-1010 pour prétendre que l'exécutif est obligé d'y répondre par une proposition. Absolument pas! Le plus souvent, il ne tient aucun compte des motions du Conseil municipal! Tout cela n'a pas de sens.

La commission des finances a refusé à juste titre le crédit de préétude de la proposition PR-1054 sur le pavage des rues de la Vieille-Ville, par 5 non contre 3 oui et 5 abstentions. Cela nous conforte dans notre intention de refuser le renvoi de la proposition PR-1077 en commission.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au-delà de la rhétorique des uns et des autres – certains disant que ce projet coûte trop cher, d'autres plaidant pour l'accessibilité pour tous, qui a d'ailleurs un prix – j'aimerais quant à moi parler concrètement de la rue Etienne-Dumont.

Vous pourrez aller la voir en sortant, et même vous y restaurer pendant la pause dînatoire. Eh bien, elle est crapoteuse! Certaines parties sont goudronnées, d'autres pavées, il y a des bouts de trottoir qui s'arrêtent brusquement... Bref,

Proposition: pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice

c'est tout sauf une rue digne d'une cité accueillante pour ses habitants et ses visiteurs. Certains d'entre vous m'ont interpellé à moult reprises pour me dire qu'il n'était plus possible de la laisser dans un état aussi déplorable. On sait bien que j'ai dû la goudronner en urgence par endroits, afin de boucher les trous!

Très concrètement, ce que vous me demandez ce soir, Monsieur Sormanni, c'est de continuer de la sorte: ne pas toucher aux trottoirs même s'ils s'interrompent tout à coup, goudronner un peu par-ci, par-là... Vous voulez que l'aménagement de cette ville aille à vau-l'eau! Tel n'est pas le mandat que m'ont confié les électeurs et les électrices. Je prends mes responsabilités: voilà pourquoi j'ai déposé la proposition PR-1077 sans attendre, afin de mettre de l'ordre.

J'en viens à la problématique de fond. Il faut prendre exemple sur ce qui se fait à Annecy, à Lausanne, un peu partout. J'ai fait une expérience intéressante en pénétrant en voiture dans une zone 20 km/h à Sion. Comme elle est pavée de mur à mur, j'ai tout de suite perçu un changement. Il n'y avait plus de trottoir, les gens déambulaient sur la chaussée... Autant de signes pour me dissuader d'appuyer sur l'accélérateur en forçant les piétons à se rabattre sur les trottoirs. On ne peut donc pas accélérer, car c'est une zone 20 km/h – et ne parlons pas des zones piétonnes!

Le samedi et le dimanche, je suis à mon bureau et je constate que, le week-end, les automobilistes qui transitent par la Vieille-Ville se croient en zone 30 km/h et pensent que les piétons n'ont qu'à monter sur le trottoir. C'est d'ailleurs ce qu'ils font, car ils n'ont pas remarqué l'écriteau indiquant la limitation à 20 km/h. Le jour où il n'y aura plus de trottoir, ce sera peut-être un élément dissuasif pour les automobilistes. Nous en avons déjà fait l'expérience à la rue de Saint-Jean.

Par conséquent, ne nous limitons pas aux zones piétonnes, mais parlons plutôt des problèmes concrets que connaît la Vieille-Ville. Si nous mettons des pavés d'un mur à l'autre dans certaines rues, nous pourrions avoir la certitude que les automobilistes se sentiront dans un espace particulier et qu'ils respecteront au moins la limitation à 20 km/h décidée par le Canton.

Mesdames et Messieurs, j'entends discuter de tout cela avec vous en commission, où nous pourrions également aborder la problématique des personnes à mobilité réduite et des dames qui circulent avec des chaussures à talons. Nous avons déjà résolu la question sur certaines places en posant des pavés affleurés qui permettent à tout un chacun de vaquer à ses occupations.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 49 oui contre 11 non.

5. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives (PR-1078).

Le plan directeur communal Genève 2020, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et en octobre de la même année par le Conseil d'Etat, préconise le développement de certains périmètres stratégiques. Le projet qui vous est présenté est compris dans un de ces périmètres, où se situent les secteurs de la gare des Eaux-Vives, de Rosemont et des Allières, et où la Ville est particulièrement active en termes de planification, d'acquisition et de valorisation de terrains.

Le projet de plan localisé de quartier résulte d'une réflexion d'urbanisme associant développement urbain, contraintes d'accessibilité et conservation du patrimoine bâti et naturel. Il est l'aboutissement d'un long processus engagé dans le but de construire de nouveaux logements dans un périmètre stratégique tout proche de la gare des Eaux-Vives.

Fruit d'une étroite coopération entre les services concernés des administrations cantonale et communale et des principaux propriétaires fonciers, le présent projet présente une maîtrise foncière lui garantissant la réalisation d'une part substantielle du programme à court terme.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Genève, de son statut de propriétaire de plusieurs parcelles et de son rôle moteur dans la conduite des démarches menées depuis 2010, il est prévu d'initier ce projet en vertu de l'article 5A, al. 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Exposé des motifs

Périmètre et données foncières

Le périmètre du PLQ est situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives. D'une superficie totale de 72 500 m² environ, il se compose des parcelles N^{os} 1127, 1129, 1130, 1131, 1134, 1141, 1142, 1144, 1145, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1509, 1517, 1608, 1609, 1631, 1807, 1813, 1997, 1998, 3261 et 3262 appartenant toutes à des pro-

Proposition: plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière»

priétaires privés, ainsi que les deux parcelles N^{os} 1128 et 1516, appartenant à la Ville de Genève. En outre la parcelle N° 3043 qui fait partie du domaine public communal est également incluse dans le périmètre.

L'ensemble de ces parcelles est affecté à la troisième zone de développement depuis 1957.

Description du site et contraintes

Le site occupe un plateau bordé à l'est et au nord par un talus surplombant un ancien nant aujourd'hui canalisé suivant le tracé de l'actuel chemin de la Petite-Boissière. Ce talus marque une rupture topographique, accentuée par la présence d'un cordon boisé entre un étage supérieur au sud et un étage inférieur au nord.

Le secteur est accessible soit depuis la route de Malagnou, soit depuis l'avenue de l'Amandolier par les chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette qui donnent accès au bas du site du côté nord. Ces deux chemins, ouverts au trafic, sont des voies privées. Un autre accès, actuellement condamné, permettrait un accès depuis le chemin de la Chevillarde. Les deux axes principaux donnant accès au site, la route de Malagnou et l'avenue de l'Amandolier, font partie du réseau primaire et supportent des charges de trafic très importantes avec toutes les contraintes et les nuisances qui en découlent.

Le site est traversé par la promenade Charles-Martin qui forme un mail majestueux bordé de deux rangées d'arbres de haute tige (ormeaux et tilleuls), réservé aux piétons et à la desserte des habitations riveraines.

Le site est essentiellement occupé par des villas et par plusieurs maisons anciennes datant pour leur majeure partie de la fin du XIX^e siècle. Très arboré, il est occupé en son centre par un vaste espace libre formant une prairie entourée d'un cordon boisé.

Le plan directeur cantonal 2030, entré en force en 2013, de même que le plan directeur communal 2020 prévoient l'urbanisation de la Petite-Boissière de manière à permettre la construction de nouveaux logements en même temps que la création d'un espace de verdure ou d'un parc. Le plan directeur cantonal fixe au surplus un objectif de densité ambitieux, en préconisant un indice situé entre 1 et 1,8.

En résumé, les contraintes principales avec lesquelles il sera nécessaire de composer en vue d'urbaniser le site de la Petite-Boissière seront son orientation, son accessibilité, le morcellement foncier, les valeurs patrimoniales en place ainsi que la végétation tout en respectant la nécessité d'aboutir à un nombre élevé de logements compte tenu de son excellente situation à proximité immédiate du centre-ville.

Rappel historique

Le domaine de la Petite-Boissière a été constitué depuis le XVII^e siècle à partir d'un domaine rural devenu progressivement «une campagne genevoise». A la fin du XIX^e siècle, son propriétaire, le pasteur Charles Martin, avait commencé à transformer la disposition des lieux notamment en prolongeant la promenade qui porte son nom, jusqu'à la route de Malagnou. Après son décès en 1934, le domaine est morcelé et des villas y sont érigées sur la base d'un plan de lotissement établi par l'architecte Marcel Bonnard et le Service cantonal du plan d'extension qui avait été créé quelques années auparavant.

La disposition des lieux n'a pratiquement pas évolué depuis lors.

En 1957, simultanément à l'adoption de la loi générale sur les zones de développement, le site de la Petite-Boissière est affecté à la 3^e zone de développement. A partir de cette date, l'ensemble des quartiers bordant la route de Malagnou a profondément évolué, à l'exception notable de la poche de la Petite-Boissière.

Ce n'est qu'au début des années 2000, alors que le projet du CEVA et la transformation de la gare des Eaux-vives commençaient à prendre forme, que le département cantonal en charge de l'aménagement décidait d'engager l'urbanisation de ce dernier secteur encore faiblement urbanisé.

Les services du canton ont découpé le site en plusieurs sous-secteurs sur lesquels deux plans localisés de quartier sont établis: le PLQ N° 29 237 adopté en mars 2007 et le PLQ N° 29 504 adopté en octobre 2007. Plusieurs requêtes d'autorisation de construire ont depuis lors été déposées sur le second d'entre eux, le long de l'avenue de l'Amandolier. L'une d'elles a été délivrée en 2012 pour un programme d'une vingtaine de logements, ce qui laisse augurer d'un démarrage des travaux dans un proche avenir.

Le contexte ayant conduit la Ville à poursuivre l'urbanisation

Dès 1936, au moment du morcellement du domaine du pasteur Charles Martin, l'allée qui porte désormais son nom a été transmise au domaine public de la Ville dans le but de permettre à l'ensemble de la population de profiter de cet espace. Plus tard, en 1959, la parcelle N° 1516 a été achetée par la Ville. Le précédent propriétaire qui avait acquis cette parcelle pour y construire une villa s'était vu opposer un refus d'autorisation de construire car la parcelle était située sur le tracé d'une voie de circulation rapide, planifiée par les autorités cantonales, reliant le futur pont du Val-d'Arve au quai Gustave-Ador.

A partir du début des années 2000, plusieurs ventes de maisons ont été effectuées et, en 2005, le Canton avait autorisé la construction de deux villas jumelées en contradiction avec les objectifs de la zone de développement 3 en force.

Proposition: plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière»

Dès lors, la Ville a décidé de jouer un rôle plus actif dans le secteur de manière à mettre en œuvre les objectifs fixés tant par le plan directeur communal que par le plan directeur cantonal et à ne pas laisser se poursuivre une tendance qui risquait de conduire à l'impossibilité de tout développement.

C'est pourquoi, en 2008, la Ville exerçant son droit de préemption avait acquis la parcelle N° 1128, située au bord du chemin de la Petite-Boissière puis, en 2011, elle avait envisagé l'acquisition de la parcelle voisine N° 1998. Elle y avait finalement renoncé constatant qu'un important acteur de l'immobilier sur la place de Genève s'y intéressait en vue d'un développement.

En août 2007, la Ville engageait une première étude destinée à préfigurer la fiche de secteur N° PL2 du plan directeur communal. Cette étude avait montré l'ampleur des transformations à venir des quartiers proches de la future gare des Eaux-Vives, appelée à devenir d'ici peu la deuxième gare du canton. Elle avait permis de distinguer les secteurs à développer, notamment celui de la Petite-Boissière en raison de son fort potentiel stratégique.

A partir de 2009 une nouvelle série d'études a été entreprise dans le but d'établir un avant-projet d'urbanisation de la partie du site restant à développer. Plusieurs scénarios furent confrontés à la complexité des contraintes du site. Pour s'assurer de leur faisabilité, un groupe de pilotage associant les propriétaires qui ont affirmé leur volonté d'urbaniser leurs parcelles a été constitué pour le suivi des études jusqu'au choix d'une variante finale.

C'est sur la base de cette dernière variante que le projet de plan localisé de quartier faisant l'objet du présent projet de résolution a été établi.

S'agissant des propriétaires, il est utile de relever que la plus grande parcelle, occupant le centre du site, d'une surface de 20 000 m², appartient à l'Eglise catholique romaine. Cette dernière y exploite un centre de congrès, accompagné d'une structure hôtelière, le Cénacle. Elle désire désormais mieux valoriser ce patrimoine. D'autres propriétaires souhaitent également valoriser leur parcelle, notamment la Fondation Samuel-Buffat, propriétaire d'une villa bordant le chemin de la Boisserette et qui souhaite construire des logements pour les étudiants. Enfin, comme cela a été mentionné, un acteur de l'immobilier a acquis une parcelle en vue d'y construire du logement collectif et la Ville dispose de deux terrains, dont l'un est non bâti. Il existe donc, au sein du périmètre, un groupe d'acteurs dont la volonté est de bâtir et le fait que le plus gros propriétaire soit partie prenante du projet est un gage que les premières constructions puissent se réaliser dès l'adoption du PLQ.

Objectifs du PLQ

L'une des principales options du plan directeur communal (PDCOM) de la Ville de Genève consiste à favoriser la densification des secteurs proches du

centre dans le respect des principes du développement durable. C'est pourquoi la planification communale soutient le principe d'une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives.

L'objectif du projet de PLQ est de développer le périmètre de la Petite-Boissière de manière cohérente en synergie avec la centralité constituée par la future gare CEVA qui accueillera des logements, des activités, ainsi que des équipements et des espaces publics de qualité. Ce faisant, cette opération permettra de créer un nombre important de logements, contribuant ainsi à apporter une réponse à la forte pénurie que connaît Genève.

Subsidiairement, le Conseil administratif entend promouvoir des PLQ sur les sites où la Ville dispose de terrains pouvant permettre la construction de logements.

Enfin, les prévisions démographiques montrent une augmentation sensible de la population dans le périmètre situé entre la gare des Eaux-Vives et la Petite-Boissière. A long terme, il sera donc nécessaire de disposer d'une réserve foncière pour la construction d'une école. Le site de la Petite-Boissière constitue, à ce titre, la dernière et ultime opportunité pour la Ville de réserver une emprise de 8000 à 10 000 m² pour un tel équipement public.

Par ailleurs, l'établissement du PLQ dans ce périmètre tient compte des éléments suivants:

- conformément aux dispositions de la loi générale sur les zones de développement, 30% des surfaces brutes de plancher seront destinées à du logement subventionné. Une part de ces logements sera de la catégorie des LUP. Leur répartition et leur financement devront faire l'objet d'accord entre propriétaires par voie de convention;
- une part d'activité sera réservée afin d'assurer la pérennité des activités de l'Eglise catholique romaine au Cénacle et de promouvoir une mixité garante d'animation dans le nouveau quartier;
- la préservation de la promenade Charles-Martin constitue un enjeu patrimonial majeur. L'objectif est de ne plus donner l'accès aux véhicules (voitures et deux-roues motorisés) et de la réserver comme espace public pour les piétons. L'état sanitaire des arbres a été jugé plutôt médiocre et des mesures de revitalisation seront prévues;
- un traitement approprié sera prévu le long de la route de Malagnou afin de prendre en compte la contrainte du bruit causé par le trafic routier. Il est à noter que des mesures d'assainissement ont d'ores et déjà été engagées par la Ville sur ce tronçon de la route de Malagnou afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale contre le bruit;

Proposition: plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière»

- le parcellaire est morcelé et largement en mains privées, y compris les chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette. Des cessions au domaine public doivent être prévues pour garantir la réalisation d'un réseau fonctionnel, redimensionner les emprises, sécuriser la circulation des piétons et des mobilités douces et enfin assurer leur bon entretien;
- le réseau des voies donnant accès au site est aujourd'hui déjà saturé. Il est donc indispensable de disposer d'une vision d'ensemble des circulations et du stationnement afin de limiter au minimum la génération de trafic compte tenu de la proximité de la gare;
- la circulation sur les chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette doit être réétudiée afin de supprimer les mouvements de transit non souhaitables et de créer une nouvelle zone 30 km/h en phase avec les attentes d'un quartier résidentiel.

Caractéristiques du projet de PLQ

Le projet de plan localisé de quartier de la Petite-Boissière prévoit:

- un nouveau quartier en phase avec le contexte urbain composé de la gare des Eaux-Vives, des Allières, de Godefroy, du futur PLQ de Rosemont et du périmètre voisin propriété de SwissLife, qui est en train d'émerger;
- un principe d'implantation simple des bâtiments formant un vaste rectangle préservant en son centre une surface réservée pour un parc d'usage public;
- une typologie unique et simple pour les futurs bâtiments permettant de répondre avec souplesse à des étapes de réalisation étalées dans le temps;
- la valorisation de la promenade Charles-Martin comme espace public central et identitaire du quartier réservé aux piétons;
- sur l'ensemble du périmètre, un indice d'utilisation du sol (IUS) d'environ 1,44;
- une proportion de 10% environ des surfaces affectées aux activités et près de 90% aux logements;
- une proportion de logements subventionnés dont une part sera de catégorie HBM;
- une offre de stationnement mesurée au strict nécessaire compte tenu de la situation du périmètre et de l'excellente offre de transports publics dont il bénéficie déjà. La proposition d'appliquer une fourchette située entre 0,5 et une place de stationnement par logement, de même que la réduction des ratios pour les activités sera soumise aux instances cantonales compétentes en matière de mobilité dans le but d'éviter la création de places surnuméraires et de limiter la génération de trafic;

Proposition: plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière»

- une conception de la mobilité élargie aux ensembles voisins accessibles depuis le chemin de la Petite-Boissière, se fondant sur la création d'une zone 30 km/h, la création d'axes transversaux pour les mobilités douces et la suppression du transit pour les automobiles et les deux-roues motorisés.

Les propriétaires du site désireux de construire et de valoriser leurs parcelles ont été étroitement associés aux études. Simultanément à la poursuite de la procédure, il est prévu de consulter de manière plus large l'ensemble des propriétaires de manière qu'ils puissent faire entendre leurs intérêts. Cette concertation se poursuivra jusqu'à l'adoption du PLQ.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31 de la section des Eaux-Vives et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

Annexe: projet de plan localisé de quartier

SÉANCE DU 21 MAI 2014 (après-midi)
 Proposition: plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière»

6389



Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont proposé à l'unanimité de renvoyer sans débat la proposition PR-1078 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je fais donc voter ce renvoi.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (58 oui).

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville (PR-1046 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 novembre 2013, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Elle a été traitée les 7 et 28 janvier, 4 mars et 8 avril 2014. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la proposition

La Vieille-Ville, haut lieu historique et touristique, patrimoine culturel de la cité, est une zone très animée et attractive du fait des nombreuses activités commerciales, culturelles et de loisirs qui s'y sont implantées. Fréquentée tout au long de l'année, de jour comme de nuit, les flux piétons y sont particulièrement importants. De fait, une attention particulière doit être apportée à la sécurité des déplacements dans les rues à priorité piétonne et à la mise en valeur du patrimoine bâti.

Actuellement, la Vieille-Ville est régie par deux plans de circulation différents, à savoir un plan de jour, où un certain nombre de rues sont en zones de rencontre et, donc, ouvertes au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan de nuit (20 h à 7 h) où seuls les ayants droit et les cycles sont autorisés.

¹ Proposition, 2671.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Séance du 7 janvier 2014

Audition de M^{mes} Giraud et Piriz, et de MM. Valerio et Betty

M^{me} Piriz rappelle que notre Vieille-Ville connaît un régime de circulation différent le jour (zones de rencontres) ou la nuit (zones piétonnes) et que seuls les ayants droit accèdent par la rue de la Tertasse ou la promenade du Pin, en ressortant par la Treille ou Beaugard. Seuls les ayants droit peuvent circuler de 20 h à 7 h.

Chaque jour 6000 véhicules dont 900 la nuit y circulent. 65% des ces véhicules n'ont pas le macaron d'ayant droit et 10% sont en infraction.

Les objectifs des bornes sont de faire respecter la politique des ayants droit, d'accroître la sécurité, de restreindre la vitesse, de diminuer les nuisances sonores, de diminuer la stationnement illicite, de diminuer le flux et d'améliorer la visibilité, ainsi que de faciliter l'accès aux véhicules des services d'urgence.

Les bornes seraient installées rue de la Tertasse, rue Charles-Galland, rue Jean-Daniel-Colladon, rue des Chaudronniers et rue Saint-Léger.

Les ayants droit auront accès par soit un système de téléphonie, de reconnaissance de plaques, de cartes magnétiques pour, par exemple, les taxis, et de clés et caméras pour les services d'urgence.

M. Betty nous explique qu'une séquence d'entrée est prévue pour chaque véhicule avec feux tricolores. Les totems abriteront des caméras, de lecteurs de cartes et d'autres éléments. Des câbles électromagnétiques détecteront les véhicules et remonteront les bornes après leur passage. Les dispositifs ne seront installés qu'à l'entrée de la Vieille-Ville, pas à la sortie.

Vu sa largeur, trois bornes seront installées à la rue des Chaudronniers.

L'estimation des coûts se monte à 681 000 francs, soit 196 000 francs de génie civil, 335 000 francs de fourniture, 15 000 francs de badges d'accès, et 52 000 francs d'honoraires et d'information, auxquels s'ajoutent les intérêts intercalaires. Il signale encore que les interventions seront réalisées dans un intervalle de sept mois, et ce de manière discontinue.

Questions-réponses

L'entretien annuel de 8500 francs comprend les frais d'électricité, le raccordement téléphonique, les abonnements et l'entretien des dispositifs.

Une communication sera faite de manière que personne ne se retrouve «coincé» devant une borne fermée, avec impossibilité de reculer.

Les badges seront payés par la Ville, mais distribués de manière parcimonieuse à des personnes connues uniquement.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Ces bornes sont connues des services et déjà utilisées par exemple à la place Longemalle, elles ne sont pas victimes de vandalisme.

Les services délivreront les autorisations sur demande par exemple des commerçants pour leurs fournisseurs, qui pourront utiliser soit leur numéro de plaque reconnu par la caméra, soit leur téléphone portable.

Malheureusement le système n'empêchera pas les deux-roues d'entrer, sachant que ce sont eux les plus grands vecteurs de bruit.

L'avancement de la technologie permet enfin d'installer un système fiable, alors qu'il n'était pas envisageable il y a encore peu, alors même que notre commission le réclamait depuis fort longtemps.

Seuls les numéros de plaques et de téléphones seront stockés dans les systèmes.

Il n'est pas possible d'établir un comparatif des infractions commises dans le reste de la Ville par rapport à la Vieille-Ville en raison de son statut particulier.

Les forces de police n'ayant pas la possibilité de camper devant les entrées de la Vieille-Ville, les bornes sont la seule solution valable.

La police municipale fait régulièrement des rapports indiquant les comportements illicites et les sanctions infligées, sans que ceux-ci baissent.

Avons-nous des risques de trouver un site archéologique si l'on doit creuser 1,50 m pour l'installation des bornes? Mystère...

Il ne sera pas possible de sonner au totem.

Le fournisseur de ce système est le numéro 1 en Europe, il fournit grand nombre de villes suisses et connaît tous les cas de figures.

Si et seulement si la municipalité le décide un jour, il sera possible de fermer complètement la Vieille-Ville.

La base de données sera gérée par l'administration uniquement.

La différence de coût entre les différentes rues est inhérente aux distances des réseaux.

Un véhicule type Mobility pourra y entrer, via par exemple un téléphone portable autorisé.

Il est prévu que chaque ayant droit n'ait qu'une seule possibilité d'accès, ce qui fait grincer les dents des commissaires.

Le système est utilisé depuis plus de dix ans, il est résistant, les bornes souffrent plus que les totems.

3387 personnes habitent en Vieille-Ville. 618 habitants et 239 emplois ont des macarons d'ayants droit actuellement.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Il y a beaucoup de plaintes des habitants demandant une meilleure régulation de la part de la Ville et notamment des services de secours.

Il n'y a pas encore eu de démarche officielle auprès des associations de la Vieille-Ville, seulement un contact informel dans le cadre d'échange d'informations.

Réponses écrites aux questions des commissaires

Sauf erreur de notre part, les questions portaient sur le coût de chacun de ces dispositifs et également celui d'un système par digicode. Les coûts de chacun de ces équipements sont les suivants:

- pour les badges, le système étant le plus répandu, l'équipement de détection des badges est intégré de base dans le «totem» de commande. Ce système n'est donc pas dissociable. Le coût de ce dispositif est donc exclusivement lié au prix et au nombre de badges à proprement parler. Dans notre cas, nous avons prévu 1000 badges d'un coût unitaire de 15 francs, soit 15 000 francs;
- pour la reconnaissance de numéros de téléphone, le coût est de 1000 francs environ par «totem» sachant que nous avons un totem pour chaque point de contrôle d'entrée et qu'il n'y a pas de limitation dans le nombre de numéros programmables;
- pour la reconnaissance de plaques minéralogiques, le coût est de 10 000 francs environ par «totem».

Par ailleurs, le coût unitaire du système de digicode est de 500 francs. Sur ce point nous vous confirmons que ce système n'est pas «sécuritaire» et se traduira rapidement par une diffusion des codes à des usagers n'ayant pas de légitimité à entrer dans la zone. Au dire du fournisseur, ce système permet de détourner le contrôle d'accès en moins de dix jours et cette situation expliquerait que ce dispositif ne soit plus proposé en solution de base. De plus, nous ne disposons pas de ce système dans nos équipements actuels ce qui ne nous permet pas d'avoir un retour d'expérience notamment en termes de gestion des dysfonctionnements. Enfin, il faut noter que ce dispositif nécessitera dans plusieurs cas de figures que l'utilisateur descende de son véhicule pour composer le code car nous ne pouvons pas toujours positionner le totem de manière à permettre une saisie depuis le poste de conduite.

Enfin, un système avec télécommande est possible pour un coût d'environ 80 francs par télécommande. Ce système est sécuritaire et permet une «sécurité» identique au principe des badges. En revanche, étant donné que le véhicule doit toujours être situé sur les boucles de détection pour que le mécanisme fonctionne, les télécommandes n'apportent pas de plus-values de fonctionnement par rapport aux badges puisqu'il n'est pas possible d'anticiper l'ouverture contrairement à une porte de garage par exemple. Nous déconseillons donc cette solution

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

d'autant qu'elle crée un risque supplémentaire d'endommagement des bornes automatiques pour les personnes habituées à anticiper la commande.

Les auditionnés se retirant, la commission discute de la suite des travaux.

La Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs ayant demandé à être reçue, son audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

L'audition de M. Barazzone concernant la sécurité est refusée par 7 non (2 Ve, 1 DC, 2 S, 2 EàG) contre 5 oui (3 LR, 2 MCG) et 3 abstentions (1 S, 2 UDC).

L'audition des habitants de la Vieille-Ville est acceptée par 14 oui (2 Ve, 1 DC, 2 S, 2 EàG, 3 LR, 2 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (S).

Séance du 28 janvier 2014

La commission a reçu le courrier d'une paroisse qui s'inquiète du projet et de l'accessibilité de ses paroissiens à leur église.

Même si la messe commence après l'heure d'ouverture des bornes, des concerts peuvent avoir lieu le soir, et une majorité des commissaires ne souhaitent pas recevoir la paroisse en question, puisqu'ils n'en font pas la demande.

A une large majorité la commission décide de faire suivre cette lettre aux services de M. Pagani afin qu'ils y répondent.

Séance du 4 mars 2014

Audition de MM. Yves Menoud, Gislain Genecand et Alain Jenny, représentants de la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs de Genève

Nous recevons un document reprenant les remarques synthétiques des membres de la fédération. Et nous attaquons directement les questions.

Questions-réponses

Afin d'éviter la circulation routière intense dès 7 h en ville, et sur demande des clients (restaurateurs) qui souhaitent faire leur mise en place avant l'ouverture de 7 h, M. Jenny déclare avoir les clefs des trois établissements dans lesquels il livre, et ce avant 6 h 30; une clef serait une solution, mais il est pour lui impératif de pouvoir accéder avant 7 h pour satisfaire autant à la demande de ses clients que d'éviter la circulation et de bouchonner et polluer encore un peu plus. Les restaurateurs jouent le jeu de commander des produits suisses, mais s'il ne peuvent plus être livrés convenablement pour les deux parties, il craint qu'ils passent à des produits congelés venus de l'étrangers.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

M. Gislain Genecand rajoute que, pour lui, une clef n'est pas une bonne idée, car le livreur peut la perdre. Il rappelle que les murailles ont été supprimées en 1849, et ne croit pas que la Vieille-Ville soit le quartier le plus insoutenable en termes de bruit.

Pourquoi la Vieille-Ville aurait des bornes et pas le quartier des Eaux-Vives?

M. Jenny pense être un ayant droit, puisque mandaté par ses clients en Vieille-Ville qui souhaitent être livrés avant 7 h. La borne ne le dérange pas s'il a la possibilité de l'ouvrir.

A la rue Lissignol, il lui arrive d'attendre 10 minutes avant de pouvoir y accéder.

M. Genecand observe qu'il y a de plus en plus de contraintes et il remarque que la crainte est de ne plus pouvoir exercer le métier normalement. Il rappelle qu'il y a une tolérance qui est acceptée pour le moment. De plus, lorsqu'il doit accéder en Vieille-Ville en dehors des heures, c'est le parcours du combattant pour avoir les autorisations d'accéder et de stationner, sauf lorsqu'il s'agit d'une réception officielle, là c'est le département concerné qui s'occupe de tout. Il nous fait bien remarquer que, à ces heures-là, il ne voit quasiment aucun véhicule, mais par contre il y a régulièrement des personnes fortement alcoolisées qui «gueulent» dans la rue, dérangeant sans aucun doute possible le sommeil des habitants.

La situation s'est fortement dégradée depuis une dizaine d'année, aujourd'hui les véhicules tournent à longueur de journée, rajoutant des frais supplémentaires, faisant monter les prix puisque les livreurs passent le double de temps sur la route.

M. Menoud remarque encore que de nombreuses prestations ont lieu en dehors des heures régulières et il mentionne qu'il faut dès lors demander des autorisations. Mais il mentionne qu'il n'est jamais très clair de savoir à qui s'adresser. Il ajoute qu'il y a une multitude d'aspects et que la situation sera problématique si elle se rigidifie. Il pense que l'idéal serait le statu quo. Il craint que les bornes ne fassent que compliquer les problèmes, et remarque que le prix est très élevé.

Le fait de ne pouvoir accéder que par une borne pose un problème, selon le nombre d'endroits que l'on livre dans le périmètre.

Audition de M^{me} Christiane Olivier, M. Jean Spielmann, M. Louis-Charles Lévy, et M^{me} Sira Montero Aparicio, représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville

M^{me} Montero Aparicio déclare que le système envisagé permettra d'améliorer la situation. Il est actuellement interdit de circuler le soir sans macaron, mais il y a malgré cette obligation un fort transit le soir et le trafic est généralement rapide.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Les zones piétonnes ne sont d'ailleurs pas respectées la journée.

M. Lévy nous dit qu'il y a peu de livraisons le soir, et que des autorisations peuvent être demandées. Quant aux livreurs, M. Spielmann pense qu'ils ont un macaron.

Il pense que le principal problème ne vient pas du bruit, mais du non-respect des zones de rencontres et des zones piétonnes, qui sont la Grand-Rue, la rue des Granges, le Bourg-de-Four, ou le bas de la rue Verdaine, par exemple. Il rappelle que les deux arrêtés précédents qui ont été acceptés ne prêteraient pas le tissu économique.

La définition des ayants droit n'est néanmoins pas la meilleure, puisqu'une personne habitant en Vieille-Ville et n'ayant pas de véhicule ne peut pas avoir de macaron et donc ne peut pas être ramenée par un ami ou un membre de sa famille sans qu'il risque une amende en cas de contrôle.

Mais la patrouille de police ayant été supprimée il y a quelques années, beaucoup en profitent.

M. Spielmann pense que l'idée est de faire de la Vieille-Ville un lieu convivial mais que, tant qu'elle ne sera pas en zone piétonne, les automobilistes se sentiront sur leur terrain.

Les commerçants doivent pouvoir se faire livrer, il faudrait donc compléter ce projet avec des aménagements adéquats.

C'est une question de qualité de vie, toutes les vieilles-villes d'Europe ont des zones de ce type.

Ce projet n'est pas élitiste, mais si un lieu de vie est plus agréable, il est plus fréquenté et plus vivant.

M^{me} Olivier signale que 67% des véhicules qui circulent en Vieille-Ville ne possèdent pas de macaron le soir. Elle observe qu'en été, elle ne peut parfois plus rentrer chez elle car trois voitures sont garées devant sa porte. De plus, elle ne peut pas se faire raccompagner en voiture, car n'en ayant pas elle-même, elle n'a pas le droit au macaron.

Les bornes limiteraient la circulation et les parkings sauvages.

Elle remarque que ce projet représente un certain coût et demande si elle pourra être raccompagnée avec ce système et qui le gèrera.

Les données resteront-elles confidentielles?

M. Lévy pense que les aménagements dépendent du quartier et de leur typologie; la Vieille-Ville est en zone piétonne depuis 1998. Les bornes ne doivent en aucun cas être mises partout.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

Il constate que plusieurs essais ont été fait, notamment la pose de barrières-barrages, qui étaient déplacées systématiquement; il y a donc un problème d'indiscipline notoire.

M. Spielmann déclare que, pour qu'une zone piétonne soit reconnue comme telle, il faut supprimer les trottoirs et créer les aménagements nécessaires, mais pas des gendarmes couchés.

Suite à une colonne d'eau qui avait sauté, les pavés ont été enlevés dans la Grand-Rue et n'ont toujours pas été remis.

De plus, il pense que les expériences qui sont faites ailleurs devraient en effet inspirer les projets à Genève. Il remarque que la nature des commerçants et des habitants a changé à Lyon, et il mentionne que les autorités de la Ville ont été obligées de revenir en arrière. Il ne pense pas que ce soit si simple de mettre en place un dispositif de ce type.

Le périmètre de la Vieille-Ville a un caractère spécifique et est un lieu historique. Il pense qu'il serait intéressant que ce lieu puisse avoir un caractère convivial.

Il ne croit pas que le fait d'avoir une seule possibilité d'accès soit un problème.

A la question de savoir si conformément aux informations données par le département les services de M. Pagani ont pris contact ou eu «des échanges informels» avec leur association, M. Spielmann nous répond que le dernier contact remonte à quinze ans.

Reprise des travaux suite aux auditions

La présidente lit le courrier de M. Pagani, et celui de M. Betty (joint au rapport).

Certains commissaires attendent encore des réponses à leurs questions, d'autres pensent que les demandes des habitants et des commerçants doivent être débattues. D'autres encore que nous devrions demander un suivi de ce qui a été réalisé à Lyon. Qui n'a pas grand-chose à voir avec cette proposition selon l'avis de la majorité.

Le travail d'entretien serait plus important que déclaré par les services, selon certains commissaires.

Il est donc décidé à l'unanimité de la commission de réauditionner les services de M. Pagani.

Séance du 8 avril 2014

La présidente accueille pour la deuxième fois M^{me} Piriz et M. Betty. Elle les informe que, suite aux différentes auditions et réponses déjà reçues, la commission a encore quelques questions complémentaires.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Questions-réponses

M^{me} Piriz confirme qu'aucune association n'a été contactée à ce jour, les services attendent le feu vert de la commission, la zone étant considérable.

Elle prend connaissance par nous du problème des habitants n'ayant pas de véhicule et ne pouvant légalement pas se faire raccompagner de nuit, car ils ne disposent pas de macaron; elle pense que cela doit être étudié au cas par cas, et que le système des SMS permettrait de résoudre ce problème.

M^{me} Piriz affirme que ce système a été mis en place dans d'autres zones et qu'il est éprouvé, il fonctionne, ce tant à Genève que dans d'autres villes.

Un travail qui prendra en compte les hôtels et restaurants qui se trouvent dans le périmètre va être mené.

La présence de bornes permettra de s'assurer que seules les personnes ou entreprises qui en auront le droit pourront entrer dans le périmètre.

Il serait possible techniquement de programmer des badges pour une durée limitée, mais reste la contrainte de la restitution de la carte au terme de cette durée.

La demande des commerçants demandant plusieurs points d'accès, afin d'optimiser leurs déplacements devra être prise en compte.

Cette proposition ainsi que celle de la lumière et celle du pavage sont toutes destinées à améliorer la vie dans la Vieille-Ville.

De nombreux projets sont en cours dans différents quartiers afin d'améliorer la qualité de vie des Genevois.

M. Betty nous commente les informations suivantes:

- il s'agit du système le plus répandu, il n'est pas dissociable du totem;
- coût des badges: 15 francs l'unité;
- 1000 francs par totem pour la reconnaissance téléphonique;
- 10 000 francs par totem pour la reconnaissance minéralogique;
- un système digicode coûterait 500 francs supplémentaires par totem.

M^{me} Piriz nous assure que la consultation est une affaire courante, que des contacts vont être pris avec les différentes associations d'habitants, de commerçants et que les discussions se feront au cas par cas.

Elle doute fort que des voitures se risquent à remonter la Treille en sens inverse afin de contourner les bornes.

M. Betty conclut en affirmant que le système de digicode n'est pas une solution, les codes circulant plus vite que la peste (expression de la rapporteuse). Et que les claviers ne sont pas toujours à portée du conducteur, selon que l'on roule avec une sportive ou un camion-poubelle.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

Prise de positions et votes

Le Parti démocrate-chrétien signale avoir déposé une interpellation concernant la participation remarquable pour le quartier des Grottes, et se demande ce qu'il en sera en Vieille-Ville, une véritable consultation est nécessaire.

Le Parti libéral-radical est divisé sur la question, mais a priori une majorité peut se faire sur cette question avec une recommandation pour éviter de nouveaux problèmes aux commerçants. Il trouve triste qu'il faille investir une somme pareille rien que pour faire respecter une mesure de circulation.

Le Parti socialiste votera ce projet en espérant qu'il y aura une vraie participation avec les habitants et les commerçants, mais en regrettant que la fermeture ne soit pas totale.

Le Mouvement citoyens genevois propose d'abord un report du vote qui est refusé par une majorité de la commission, puis déclare qu'il partage l'avis du Parti libéral-radical concernant le prix et l'obligation d'investir pour faire respecter la loi. De plus, en début de soirée les rues sont vides et les nuisances sonores viennent de la clientèle qui fréquente les bars. Les commerçants sont plus satisfaits lorsque leurs commerces sont accessibles, et ils pensent que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas encore eu de consultation. Il regrette que la Vieille-Ville se transforme en musée.

Pour les Verts, l'accessibilité des commerces n'est pas remise en jeu, puisque l'interdiction de circuler n'est valable que la nuit. Le parking Saint-Antoine avait été construit pour des mesures d'accompagnement. Placer deux policiers toutes les nuits serait plus onéreux que cette proposition.

Ensemble à gauche soutiendra cette proposition en regrettant de devoir recourir à ce système pour faire respecter la loi.

L'Union démocratique du centre partage l'avis du Mouvement citoyens genevois. Il rappelle qu'il s'agit d'un quartier historique largement fréquenté.

La présidente met au vote la proposition de recommandation: «Prévoir une concertation avec les habitants, les commerçants et autres ayants droit avant la réalisation», qui est acceptée à l'unanimité soit 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 DC, 2 LR).

La présidente met au vote la proposition de recommandation: «Tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des commerçants», qui est acceptée par 8 oui (1 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 DC, 2 LR) et 5 abstentions (2 EàG, 3 S).

La présidente met au vote la proposition de recommandation: «Maintenir les places de parking le long de la rampe de la Treille», qui est refusée par 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 1 DC).

6400

SÉANCE DU 21 MAI 2014 (après-midi)

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

La présidente met la proposition PR-1046 au vote; elle est acceptée par 10 oui (1 DC, 2 LR, 2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC). *(Voir dans le Mémorial N° 59 le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

Recommandation de la commission

- Prévoir une concertation avec les habitants, les commerçants et autres ayants droit avant la réalisation;
- Tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des commerçants.

Annexes:

- courriers
- statistiques
- présentation power point

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville



FÉDÉRATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRENEURS DE GENÈVE

Audition

**devant la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal
PR 1046 (171e) « Contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville »**

Genève, le 4 mars 2014

La Fédération des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Genève (FAC) remercie la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal de la recevoir dans le cadre de l'audition relative au PR 1046 (171e) « Contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville ».

La FAC, association créée en 1922, est un partenaire économique actif dans le canton de Genève ; elle représente des entreprises dont le plus grand nombre sont actives dans le commerce de détail. Elle participe activement au tissu économique, touristique et social.

Les informations qui suivent ressortent d'une analyse de la situation et d'une consultation de nos membres.

Notre fédération comprend bien le fond de cette proposition ; néanmoins, un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération, car si cette proposition ressemble à une solution parfaite sur le papier, la forme quant à elle, mérite quelques commentaires.

- Livraisons dans la zone concernée
 - o Il est clair que la grande majorité des livraisons s'effectue pendant la période qui lui est dédiée. Cependant, une partie des produits et nombre de clients doivent avoir accès à la Vieille-Ville dehors de cette période.
 - Exemple 1 : les restaurateurs ouvrant et servant des cafés dès 7h00 souhaitent avoir leurs viennoiseries avant. Comment gérer le restaurateur qui veut être livré avant son ouverture et sans que son personnel soit encore arrivé sur le lieu de travail ?
 - Exemple 2 : une galerie d'art qui organise un vernissage en fin de journée souhaite avoir à disposition un traiteur pendant cette période.
 - o Même si des systèmes d'activation des bornes sont prévus, il est important que tous les cas de figure soient étudiés afin d'assurer un fonctionnement qui n'entrave pas les activités commerciales.
 - o Tout élément qui freine un flux de marchandises rapide, génère naturellement des nuisances chimiques et acoustiques. De plus, ce frein provoque des retards qui ont des retombées économiques négatives pour les entreprises.

../.



Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville



FÉDÉRATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRENEURS DE GENÈVE

- Tourisme
 - o Plusieurs acteurs économiques tels que restaurants, hôtels et chambre d'hôtes, sont ou peuvent être en exploitation dans la zone. Il faut prendre en compte le fait par exemple qu'un touriste cherchant à poser ses valises pendant la période de nuit (20h-7h) doit pouvoir le faire sans contraintes.
- Evolution
 - o En tant que contribuables, nous craignons que cet investissement, que nous considérons comme important, engendre en plus des frais de maintenance élevés. Nous redoutons que sur le long terme le système ne soit pas correctement suivi.
 - o Nous redoutons également que ce système se propage dans plusieurs quartiers de la ville et, de ce fait, complique encore plus la vie des entreprises, tant pour les livraisons que pour l'exploitation d'une PME en ville, ce qui risque de favoriser des déménagements sur les zones suburbaines. Sans compter l'aspect « élitiste » d'une privatisation du domaine public.

En conclusion, vous comprendrez bien que nous préférierions un statu quo, néanmoins si tel n'était pas le cas, nous espérons que nos remarques, qui reflètent une réalité du terrain, soient considérées afin qu'elles puissent déboucher sur des adaptations concrètes et réalistes. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que l'utilisation des bornes décrite en amont doit absolument rester gratuite.

En remerciant la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal du temps consacré à cette audience, nous espérons qu'elle prendra en compte notre avis et restons naturellement à son entière disposition en cas de questions supplémentaires.

**Fédération des Artisans, Commerçants et
Entrepreneurs de Genève**

Intervenants : M. Yves Menoud (FAC – Secrétaire patronal)
M. Gislain Genecand (Genecand Traiteur SA)
M. Alain Jenny (Boulangerie Jenny & Cie)



Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

Ville de Genève	
Secrétariat de l'Administration	
R	23 FEV. 2014
Attaché(e):	
Copies:	

**Commission de l'aménagement et de
l'environnement**
Madame Brigitte Studer
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 25 février 2014
RP/MHG/SP/acf

Objet

Vieille-Ville – contrôle d'accès par bornes rétractables – PR 1046 (171^{ème})

Madame,

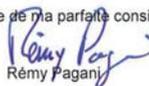
Votre courrier du 31 janvier courant ainsi que son annexe ont retenu ma meilleure attention.

Je vous transmets copie du courrier adressé à MM. Mokry et Boulens en réponse à leur courrier du 17 janvier 2014 à M. Rubeli, qu'eux-même avaient envoyé en copie à Mme Salerno.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce courrier, il est prévu d'appliquer le système de contrôle d'accès de nuit uniquement et sur la base des arrêtés de circulation en vigueur. Aucune modification n'est prévue quant à la nature des ayants droit à la Vieille-Ville.

L'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré sur demande préalable et celui des taxis et véhicules munis du macaron handicapés assuré en tous temps.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.


Rémy Pagan

Annexe mentionnée

6404

SÉANCE DU 21 MAI 2014 (après-midi)
Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Paroisse catholique-chrétienne de Genève
M. Jean-Claude Mokry
M. Bernard Bouleus
Case postale 645
1212 Grand-Lancy 1

Genève, le 25 février 2014

Objet

Vieille-Ville – contrôle d'accès

Messieurs,

Votre courrier du 17 janvier courant ainsi que son annexe ont retenu notre meilleure attention.

Le projet auquel vous faites référence consiste à régler l'usage des rues de la Vieille-Ville par un système de contrôle d'accès permettant d'assurer le respect des régimes de circulation actuels.

Pour rappel, actuellement, la Vieille-Ville est régie par deux plans de circulation différents, à savoir un plan de jour, où un certain nombre de rues sont en zones de rencontre et, donc, ouvertes au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan de nuit (20h00 à 7h00), où seuls les ayants droit et les cycles sont autorisés.

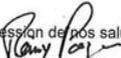
La circulation des voitures, motocycles et des cyclomoteurs est interdite entre 20h00 et 7h00 dans les rues de la Vieille-Ville, à l'exception des taxis, de l'accès aux hôtels, des véhicules munis du macaron « Vieille-Ville/rues résidentielles-de rencontres » et des véhicules au bénéfice d'un macaron pour conducteur handicapé ou accompagnant une personne handicapée.

Durant la journée (7h00 – 20h00), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7h00 à 11h30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux, et les véhicules d'urgence et d'entretien.

Aucune modification n'est attendue quant aux ayants droit qui resteront les mêmes. C'est la manière d'accéder à la zone qui changera, des bornes rétractables étant prévues pour assurer le contrôle d'accès durant la période nocturne. Les établissements présents dans la zone, notamment les églises et les temples, seront contactés afin de définir les modalités d'accès de leurs ayants droit.

Nous vous remercions de transmettre ces informations aux paroisses que vous avez informées de votre démarche.

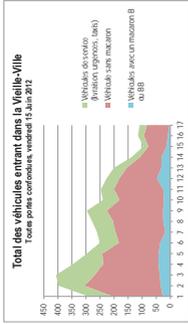
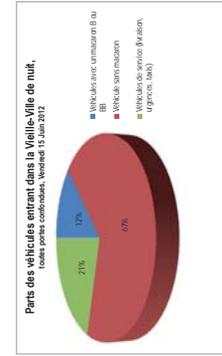
Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Rémy Pagan

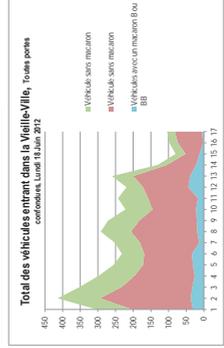
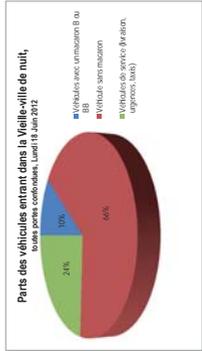
COPIÉ À Mmes B. Studer, CAE et J.
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville



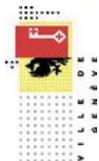
Part des véhicules sur l'ensemble de la journée	64%
Part des taxis sur l'ensemble la nuit	64%



Part des véhicules sur l'ensemble de la journée	60%
Part des taxis sur l'ensemble la nuit	64%

Weekend 15 Juin 2012	Véhicules avec un macaron B ou BB	Véhicule sans macaron	Véhicules de service (Argence, taxis)	Véhicules 2RM	Vélos	Somme sans 2R	Somme sans 2R
7h00	27	178	87	88	75	262	428
8h00	34	271	93	141	112	366	771
9h00	38	337	105	68	47	547	499
10h00	42	200	55	57	51	297	405
11h00	16	177	66	72	75	261	413
12h00	25	178	75	78	65	278	421
13h00	25	158	55	56	66	246	354
14h00	25	175	47	65	80	247	392
15h00	32	123	48	46	46	201	297
16h00	31	77	30	20	32	138	190
17h00	3	85	21	15	23	115	153
18h00	1	26	8	18	15	59	143
19h00	1	26	8	18	15	59	143
20h00	1	26	8	18	15	59	143
21h00	1	26	8	18	15	59	143
22h00	1	26	8	18	15	59	143
23h00	1	26	8	18	15	59	143
24h00	1	26	8	18	15	59	143
25h00	1	26	8	18	15	59	143
26h00	1	26	8	18	15	59	143
27h00	1	26	8	18	15	59	143
28h00	1	26	8	18	15	59	143
29h00	1	26	8	18	15	59	143
30h00	1	26	8	18	15	59	143
31h00	1	26	8	18	15	59	143
32h00	1	26	8	18	15	59	143
33h00	1	26	8	18	15	59	143
34h00	1	26	8	18	15	59	143
35h00	1	26	8	18	15	59	143
36h00	1	26	8	18	15	59	143
37h00	1	26	8	18	15	59	143
38h00	1	26	8	18	15	59	143
39h00	1	26	8	18	15	59	143
40h00	1	26	8	18	15	59	143
41h00	1	26	8	18	15	59	143
42h00	1	26	8	18	15	59	143
43h00	1	26	8	18	15	59	143
44h00	1	26	8	18	15	59	143
45h00	1	26	8	18	15	59	143
46h00	1	26	8	18	15	59	143
47h00	1	26	8	18	15	59	143
48h00	1	26	8	18	15	59	143
49h00	1	26	8	18	15	59	143
50h00	1	26	8	18	15	59	143
51h00	1	26	8	18	15	59	143
52h00	1	26	8	18	15	59	143
53h00	1	26	8	18	15	59	143
54h00	1	26	8	18	15	59	143
55h00	1	26	8	18	15	59	143
56h00	1	26	8	18	15	59	143
57h00	1	26	8	18	15	59	143
58h00	1	26	8	18	15	59	143
59h00	1	26	8	18	15	59	143
60h00	1	26	8	18	15	59	143
61h00	1	26	8	18	15	59	143
62h00	1	26	8	18	15	59	143
63h00	1	26	8	18	15	59	143
64h00	1	26	8	18	15	59	143
65h00	1	26	8	18	15	59	143
66h00	1	26	8	18	15	59	143
67h00	1	26	8	18	15	59	143
68h00	1	26	8	18	15	59	143
69h00	1	26	8	18	15	59	143
70h00	1	26	8	18	15	59	143
71h00	1	26	8	18	15	59	143
72h00	1	26	8	18	15	59	143
73h00	1	26	8	18	15	59	143
74h00	1	26	8	18	15	59	143
75h00	1	26	8	18	15	59	143
76h00	1	26	8	18	15	59	143
77h00	1	26	8	18	15	59	143
78h00	1	26	8	18	15	59	143
79h00	1	26	8	18	15	59	143
80h00	1	26	8	18	15	59	143
81h00	1	26	8	18	15	59	143
82h00	1	26	8	18	15	59	143
83h00	1	26	8	18	15	59	143
84h00	1	26	8	18	15	59	143
85h00	1	26	8	18	15	59	143
86h00	1	26	8	18	15	59	143
87h00	1	26	8	18	15	59	143
88h00	1	26	8	18	15	59	143
89h00	1	26	8	18	15	59	143
90h00	1	26	8	18	15	59	143
91h00	1	26	8	18	15	59	143
92h00	1	26	8	18	15	59	143
93h00	1	26	8	18	15	59	143
94h00	1	26	8	18	15	59	143
95h00	1	26	8	18	15	59	143
96h00	1	26	8	18	15	59	143
97h00	1	26	8	18	15	59	143
98h00	1	26	8	18	15	59	143
99h00	1	26	8	18	15	59	143
100h00	1	26	8	18	15	59	143

Lundi 18 Juin 2012	Véhicules avec un macaron B ou BB	Véhicule sans macaron	Véhicules de service (Argence, taxis)	Véhicules 2RM	Vélos	Somme sans 2R	Somme sans 2R
7h00	31	172	101	96	105	304	509
8h00	37	227	120	140	215	414	739
9h00	40	137	68	67	105	290	437
10h00	26	171	102	60	185	293	472
11h00	31	141	64	67	75	255	389
12h00	13	148	71	89	105	252	418
13h00	16	127	86	75	87	271	354
14h00	22	123	77	70	71	222	353
15h00	17	128	47	63	107	213	408
16h00	39	161	65	41	75	262	389
17h00	52	100	28	13	15	98	179
18h00	2	72	24	10	25	56	137
19h00	2	72	24	10	25	56	137
20h00	2	72	24	10	25	56	137
21h00	2	72	24	10	25	56	137
22h00	2	72	24	10	25	56	137
23h00	2	72	24	10	25	56	137
24h00	2	72	24	10	25	56	137
25h00	2	72	24	10	25	56	137
26h00	2	72	24	10	25	56	137
27h00	2	72	24	10	25	56	137
28h00	2	72	24	10	25	56	137
29h00	2	72	24	10	25	56	137
30h00	2	72	24	10	25	56	137
31h00	2	72	24	10	25	56	137
32h00	2	72	24	10	25	56	137
33h00	2	72	24	10	25	56	137
34h00	2	72	24	10	25	56	137
35h00	2	72	24	10	25	56	137
36h00	2	72	24	10	25	56	137
37h00	2	72	24	10	25	56	137
38h00	2	72	24	10	25	56	137
39h00	2	72	24	10	25	56	137
40h00	2	72	24	10	25	56	137
41h00	2	72	24	10	25	56	137
42h00	2	72	24	10	25	56	137
43h00	2	72	24	10	25	56	137
44h00	2	72	24	10	25	56	137
45h00	2	72	24	10	25	56	137
46h00	2	72	24	10	25	56	137
47h00	2	72	24	10	25	56	137
48h00	2	72	24	10	25	56	137
49h00	2	72	24	10	25	56	137
50h00	2	72	24	10	25	56	137
51h00	2	72	24	10	25	56	137
52h00	2	72	24	10	25	56	137
53h00	2	72	24	10	25	56	137
54h00	2	72	24	10	25	56	137
55h00	2	72	24	10	25	56	137
56h00	2	72	24	10	25	56	137
57h00	2	72	24	10	25	56	137
58h00	2	72	24	10	25	56	137
59h00	2	72	24	10	25	56	137
60h00	2	72	24	10	25	56	137
61h00	2	72	24	10	25	56	137
62h00	2	72	24	10	25	56	137
63h00	2	72	24	10	25	56	137
64h00	2	72	24	10	25	56	137
65h00	2	72	24	10	25	56	137
66h00	2	72	24	10	25	56	137
67h00	2	72	24	10	25	56	137
68h00	2	72	24	10	25	56	137
69h00	2	72	24	10	25	56	137
70h00	2	72	24	10	25	56	137
71h00	2	72	24	10	25	56	137
72h00	2	72	24	10	25	56	137
73h00	2	72	24	10	25	56	137
74h00	2	72	24	10	25	56	137
75h00	2	72	24	10	25	56	137
76h00	2	72	24	10	25	56	137
77h00	2	72	24	10	25	56	137
78h00	2	72	24	10	25	56	137
79h00	2	72	24	10	25	56	137
80h00	2	72	24	10	25	56	137
81h00	2	72	24	10	25	56	137
82h00	2	72	24	10	25	56	137
83h00	2	72	24	10	25	56	137
84h00	2	72	24	10	25	56	137
85h00	2	72	24	10	25	56	137
86h00	2	72	24	10	25	56	137
87h00	2	72	24	10	25	56	137
88h00	2	72	24	10	25	56	137



VIEILLE-VILLE

PR-1046 Acquisition et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables



2.



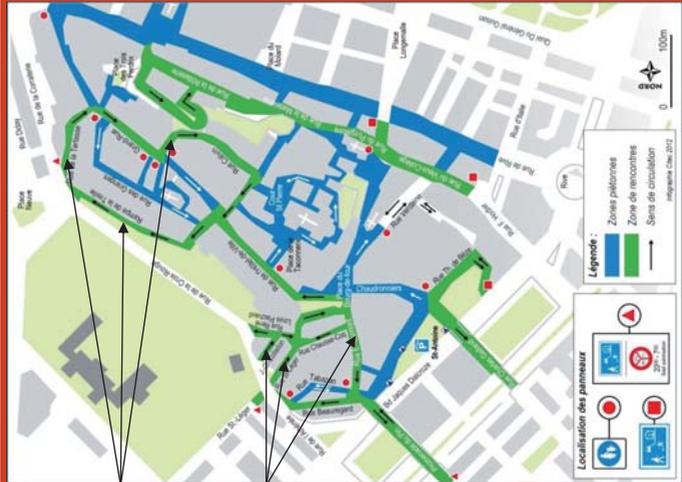
SOMMAIRE

1. Situation actuelle
2. Diagnostic
3. Objectifs
4. Contrôle d'accès: localisation et gestion des ayants droits
5. Dispositif
6. Estimation des coûts



3.

1. SITUATION ACTUELLE



- Plan de circulation de jour:
zones de rencontre et zones
piétonnes (ayant droit et cycles
autorisés)

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville



4.

1. SITUATION ACTUELLE

- Plan de circulation de nuit: de 20h à 7h, zone interdite à la circulation (ayant droit et cycles autorisés)





5.

2. DIAGNOSTIC



- 6'000 véhicules pénètrent dans la Vieille-Ville chaque jour
- Près de 15% (900 véhicules) y pénètrent durant la période de restriction d'accès (la nuit entre 20h00 et 7h00)
- Sur ces 900 véhicules, la proportion d'usagers sans macaron adéquat avoisine les 65%

**600 infractions chaque nuit,
soit 10% du trafic.**



3. OBJECTIFS DU CONTRÔLE D'ACCÈS



Objectifs

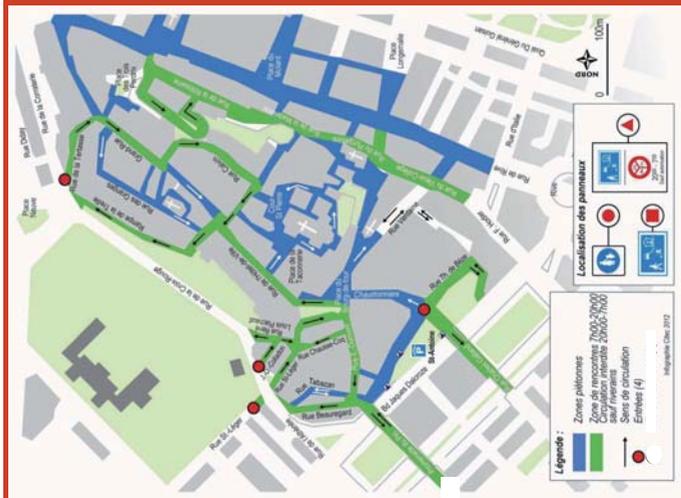
- **Respect de la politique des ayants droit**
Arrêté en vigueur peu respecté,
Limitation de la circulation aux seuls ayants droit.
- **Amélioration de la sécurité des usagers**
Diminution des flux,
Diminution des vitesses aux portes d'entrée,
Renforcement de la visibilité,
Amélioration de la progression des véhicules d'urgence,
Réaffectation des espaces aux piétons, cycles et ayants droit.
- **Diminution des nuisances**
Réduction des nuisances acoustiques,
Diminution du stationnement illicite,
Libération de places en zone bleue pour les détenteurs de macarons.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville



7.

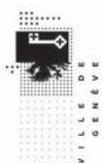
4. CONTRÔLE D'ACCÈS : LOCALISATION



Localisation des portes et de l'implantation des systèmes de contrôle d'accès:

1. rue de la Tertasse;
2. rue J.-D.-Colladon;
3. rue Saint-Léger;
4. rue des Chaudronniers

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville



8.

4. CONTRÔLE D'ACCÈS : GESTION DES AYANTS DROIT

Les ayants droit resteront les mêmes que dans la situation actuelle.

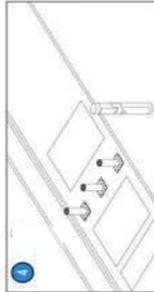
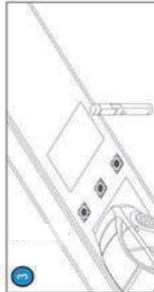
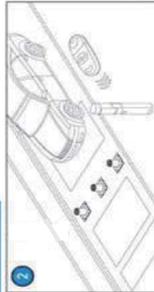
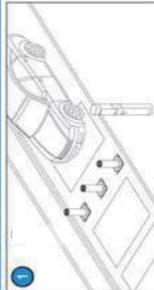
- Ayants droit réguliers → système de contrôle d'accès mis en place
 - Bornes / Totem : téléphonie
- Ayants droit exceptionnels (urgences, personnes handicapées) → gestion avec traitement immédiat
 - Bornes / Totem : téléphonie, clés, caméra
- Ayants droits occasionnels (livraisons, taxis, etc.) → plusieurs solutions possibles :
 - Bornes / Totem : téléphonie, badge, caméra (avec possible transmission ponctuelle d'accès),



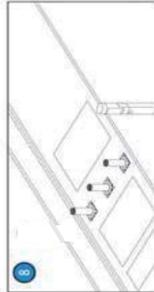
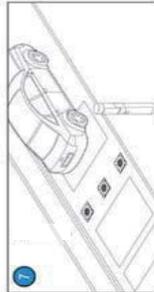
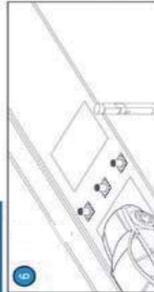
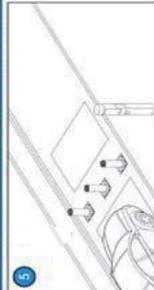
9.

5. DISPOSITIF : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES PORTES

Séquence d'entrée d'un véhicule



Séquence de sortie d'un véhicule



5. DISPOSITIF : MODE D'ACTIVATION DES BORNES

Reconnaissance de plaques
minéralogiques



Badge

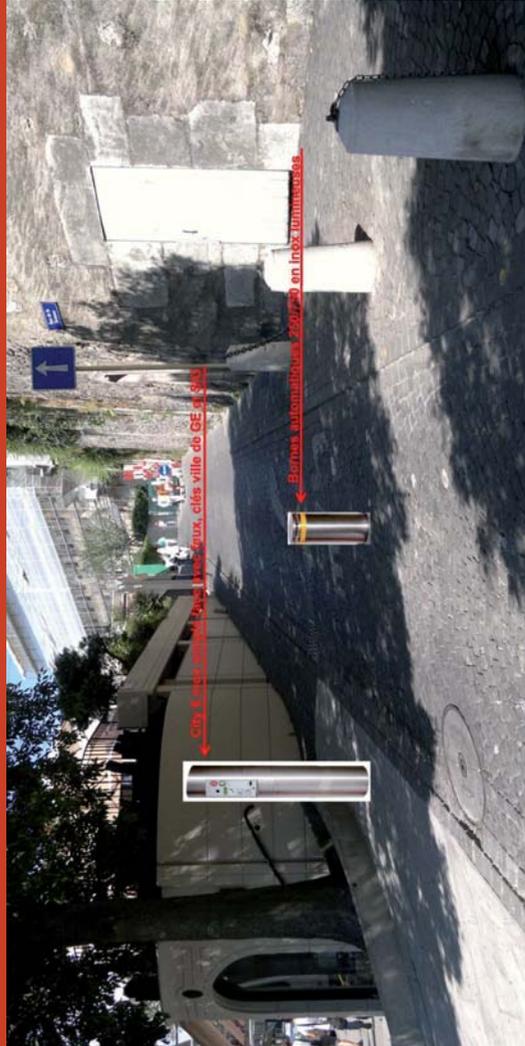


Téléphonie

+ clefs Ville de Genève et SIG

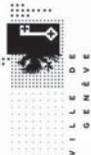
5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 1 : Rue de la Tertasse : 1 borne escamotable et 1 totem



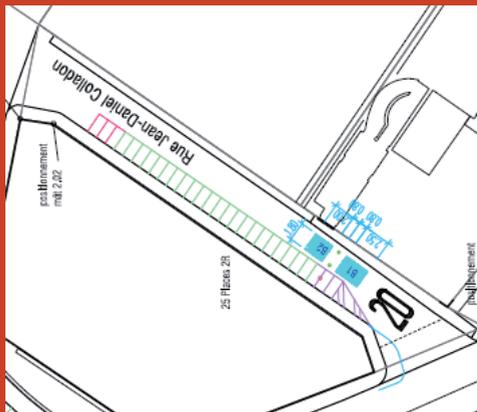
Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

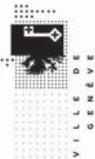
12.



5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 2 : Rue Jean-Daniel-Colladon : 2 bornes escamotables et 1 totem

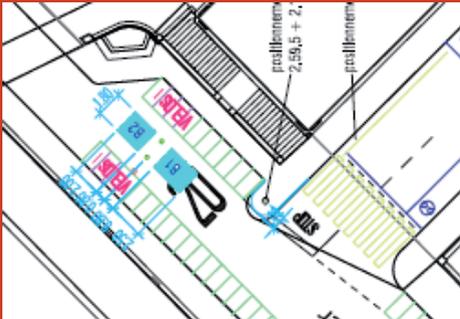
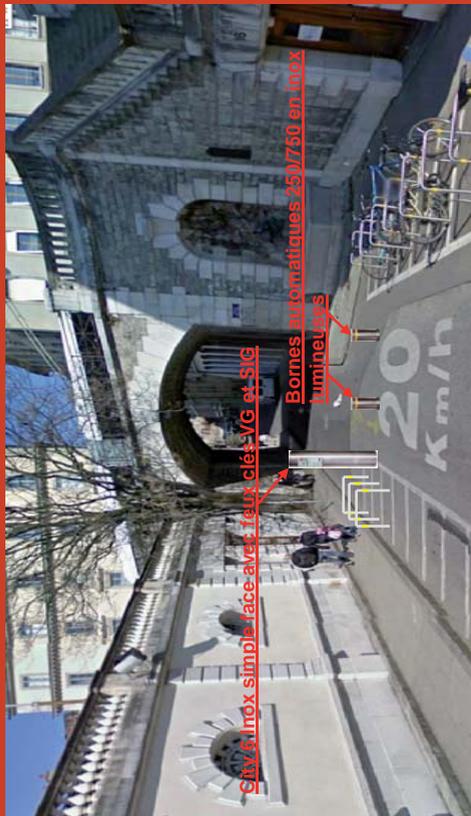




13.

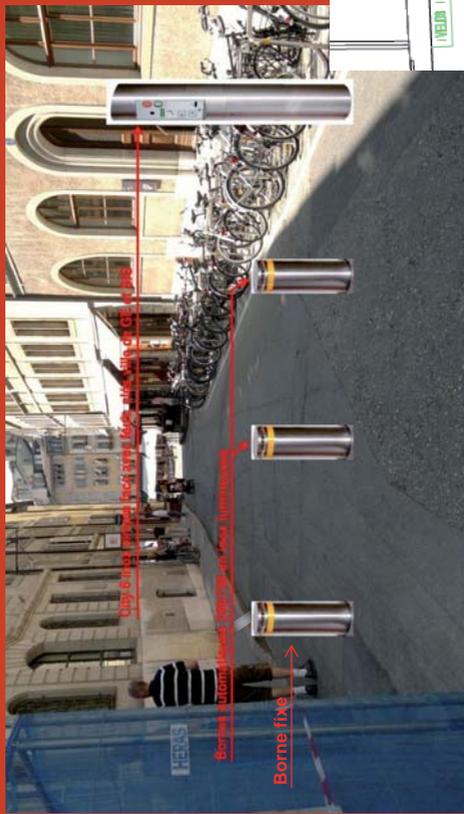
5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 3 : Rue de Saint-Léger : 2 bornes escamotables et 1 totem



5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 4 : Rue des Chaudronniers : 1 borne fixe, 2 bornes escamotables et 1 totem



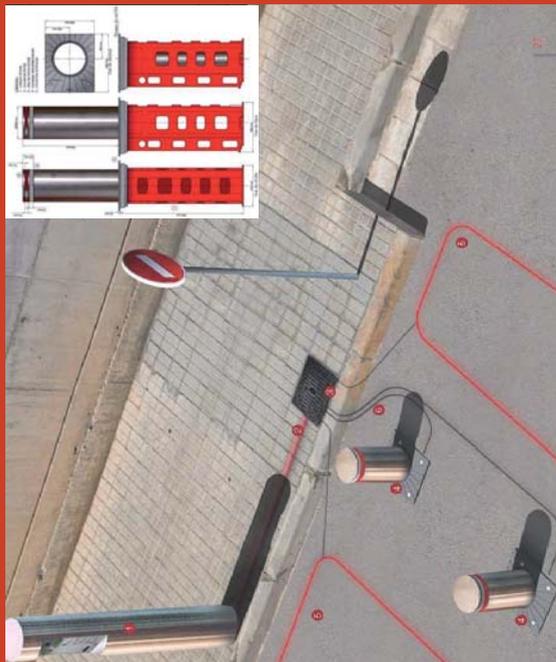
15.



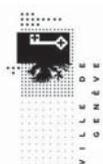
5. DISPOSITIF : NATURE DES TRAVAUX

Travaux de génie civil

- Mise en place et scellement du châssis enterré pour bornes escamotables
- Scellement de borne fixe
- Mise en place des boucles magnétiques
- Scellement du totem
- Création d'un regard de contrôle
- Raccordement électrique et mise en place d'un coffret électrique



Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville



16.

6. ESTIMATION DES COÛTS

Travaux de génie civil	196'000
Fourniture des bornes et matériel électrique	335'000
Fourniture de badges d'accès	15'000
Sous-total en Fr HT	546'000
Honoraires d'ingénieurs	40'000
Information - Communication	12'000
Sous-total en Fr HT	52'000
Coût total de la construction en Fr HT	598'000
Coût total de la construction en Fr TTC (TVA à 8%)	645'900
Prestation du personnel 4%	25'800
Intérêts intercalaires 2.5% sur 13 mois	9'000
Coût total de l'opération en Fr TTC (arrondi)	681'000

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Chers collègues, c'est avec beaucoup d'attention que la commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié la proposition PR-1046 sur la Vieille-Ville, dont nous parlons beaucoup en ce moment – nous venons d'ailleurs de renvoyer la proposition PR-1077 pour le pavage de deux rues à la commission des travaux et des constructions.

Nous avons examiné la proposition PR-1046 avec d'autant plus d'attention qu'une majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement demandait depuis douze ans déjà l'installation de bornes d'accès dans la Vieille-Ville, en raison du non-respect des règles de circulation en vigueur dans ce périmètre.

Elles prévoient notamment que seuls les résidents munis d'un macaron et les commerçants au bénéfice d'une autorisation spéciale de livraison – pour une réception, par exemple – peuvent y accéder durant la nuit, de 20 h à 7 h. Malheureusement, les services municipaux compétents et les riverains ont constaté qu'il en allait de même que sur l'autoroute, où la vitesse est limitée à 120 km/h mais où l'on est obligé de mettre des radars pour sanctionner les automobilistes qui roulent à 150 km/h... La Vieille-Ville ne bénéficie pas du respect dont elle a besoin durant la nuit.

La commission a travaillé très attentivement; elle a auditionné commerçants et habitants, puis a émis trois propositions de recommandation que j'enjoins au plénum d'accepter – en particulier les deux premières, adoptées à la quasi-unanimité des commissaires présents. La première demande de «prévoir une concertation avec les habitants, les commerçants et autres ayants droit avant la réalisation». Nous l'avons jugée nécessaire car, lors de la présentation de la proposition par les services municipaux, M^{me} Giraud nous avait assurés avoir pris des contacts informels avec les différentes personnes et associations concernées, ce qui s'est révélé faux lors de leur audition. Aussi bien les commerçants que les habitants nous ont certifié qu'ils n'avaient pas été conviés à une concertation, pas plus qu'ils n'avaient été informés de l'existence de la proposition PR-1046. D'où cette première recommandation.

La deuxième, également acceptée par la commission, demande de «tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des commerçants». En effet, en les auditionnant, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas évident pour eux d'effectuer leurs livraisons, vu les problèmes de circulation que l'on connaît à Genève. Nombre d'entre eux – surtout les boulangers – livrent très tôt le matin, car les restaurants veulent faire leur mise en place avant l'ouverture. Ces boulangers ont les clefs des établissements où ils peuvent donc entrer sans problème... mais encore faut-il pouvoir y accéder! Ils se considèrent comme des ayants droit, puisqu'ils doivent pénétrer dans la Vieille-Ville pour faire leur travail.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

Nous souhaitons que la Ville écoute ces professionnels et fasse le nécessaire, lors de la mise en place des bornes, pour leur garantir un accès facilité aux commerces où ils livrent leur marchandise à l'intérieur du périmètre concerné.

La troisième recommandation, refusée par la commission à une très courte majorité, demandait de «maintenir les places de parking le long de la rampe de la Treille». Je suppose qu'elle sera présentée à nouveau tout à l'heure. Elle émanait de la crainte de certains commissaires que la suppression de ces places en zone bleue n'entraîne des effets indésirables, dans le contexte actuel de remise à niveau de la circulation en raison de l'évolution du dossier du parking Clé-de-Rive.

C'est tout ce que j'avais à dire en tant que rapporteuse sur la proposition PR-1046.

Premier débat

M. Denis Menoud (HP). Mesdames et Messieurs, je suis désolé de vous dire que le rapport de commission PR-1046 A et le projet lui-même sont d'une totale stupidité! Il y a quelques minutes, nous avons entendu le magistrat Pagani nous dire qu'il prévoyait de paver les 150 m² de la rue Etienne-Dumont pour un peu plus de 750 000 francs, ce qui équivaut à un coût d'environ 5000 francs le mètre carré... (*Remarques.*) D'accord, ce crédit comprend aussi le pavage de la rue Maurice, mais j'en ai tenu compte dans mon calcul, ne vous en faites pas!

Le magistrat affirme que le pavage vise à ralentir la circulation. Du coup, ceux qui veulent ralentir la circulation se disent: «D'accord, mettons des pavés!» Je signale au passage qu'il ne s'agit pas des pavés moyenâgeux qui ne tiennent même pas dix ans, tant ils sont mal fichus et mal scellés. Et puis, tout à coup, le discours change et on nous dit: «Pour ralentir la circulation, mettons des bornes rétractables!» Vraiment, je n'ai jamais vu un projet aussi imbécile que celui-là! Pourquoi? Pour une raison élémentaire: c'est le retour au Moyen Âge et aux privilèges! Le «privilege de la Vieille-Ville»!

On veut en faire un périmètre réservé à certains privilégiés. Pour vous, Monsieur Pagani, il y a deux Genève: vous avez beau être un représentant d'Ensemble à gauche, vous recréez la bourgeoisie, la féodalité! Vous voulez d'un côté des endroits super protégés et, de l'autre, des quartiers populaires comme les Pâquis, la Servette et Plainpalais, dont tous les habitants peuvent aller se faire brosse! Votre vision est signe d'enfermement mental! A l'époque de Fazy, vers 1850 – M. Gisselbaek pourra nous préciser la date – les fortifications de Genève ont été parmi les dernières d'Europe à être démolies. C'était un acte de progrès!

Et maintenant, on réintroduit des interdictions de circuler! Je rappelle l'un des grands principes de la Confédération, stipulé dans la Constitution de

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

1848: l'interdiction de ces péages! De quel droit peut-on m'interdire, en tant qu'enfant de Genève, de venir en Vieille-Ville avec mon véhicule parce que j'ai mal à une jambe – mettons que j'ai une crise de goutte? De quel droit m'interdira-t-on de circuler dans ma propre ville, sous prétexte qu'il y a des privilégiés à certains endroits? Et c'est un magistrat d'Ensemble à gauche qui propose cela! Franchement, les bras m'en tombent! Je savais que l'on pouvait revenir en arrière sur beaucoup d'acquis, mais je ne m'attendais pas à une pareille absurdité. Vous transmettez au magistrat, Monsieur le président.

Et ce n'est pas tout: ce projet a le soutien de la majorité du Conseil municipal! Voilà le plus grave! Le Parti libéral-radical, que nous avons entendu tout à l'heure approuver le pavage des rues, s'en tient à la position idéologique des patriciens: «La Vieille-Ville est notre quartier. Les autres, ouste! Loin du bal! La rue des Granges est à nous, quittez les lieux!»

Je ne vois pas pourquoi on devrait tout à coup fermer la Vieille-Ville. Hier, alors que mes amis du Mouvement citoyens genevois et moi mangions au Carnivore, nous avons vu passer trois ou quatre véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS). Que se passera-t-il en cas d'incendie dans la Vieille-Ville? Je n'ose pas l'imaginer, vu la densité de construction dans ce quartier. Il faut être totalement irresponsable et irrespectueux du peuple de Genève pour accepter une telle proposition!

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, dans la lignée de mes propos de tout à l'heure sur la proposition PR-1077, je relèverai ici plusieurs incohérences. Je reviens d'abord à la question du pavage, qui n'est pas sans lien avec celle des bornes rétractables dont nous débattons ici.

Le magistrat prétend que les pavés sont une bonne solution pour forcer les véhicules qui passent dans la Vieille-Ville à rouler à 20 km/h, voire plus lentement, puisqu'il s'agit d'une zone où les piétons sont prioritaires – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, où l'existence de semblants de trottoirs inciterait plutôt les automobilistes à appuyer sur l'accélérateur. Je ne pense pas que vous passiez souvent en voiture – parce que vous en avez une! – à la rue Etienne-Dumont, Monsieur Pagani! La véritable situation de ce tronçon n'a rien à voir avec celle que vous décrivez: il est absolument impossible d'y rouler à plus de 20 km/h, car il y a des piétons qui déambulent, des véhicules de livraison qui s'arrêtent sur les semblants de trottoirs, des gens qui entrent et sortent des cafés avoisinants... Prétendre le contraire est donc une imbécillité.

En même temps que l'on nous donne tous ces arguments en faveur du pavage des rues, on émet l'idée de fermer la Vieille-Ville. Au fond, Monsieur le magistrat, vous ne nous proposez rien d'autre qu'une piétonnisation rampante assortie

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

de tous les privilèges que mon préopinant vient de relever. Je ne parviens pas à comprendre quelle est la logique de tout cela.

Une fois de plus, la proposition PR-1046 est extrêmement onéreuse: 681 000 francs pour installer deux bornes rétractables qui fonctionnent une fois sur deux, c'est cher! D'autant plus que ce système n'est pas du tout fiable. Il y a déjà des bornes comme celles-là à certains endroits de la ville, et on voit bien à quel point elles fonctionnent mal.

De plus, quid des services d'urgence? Vous nous avez dit qu'ils auraient une télécommande pour ouvrir la borne à l'avance et pouvoir passer rapidement. Balivernes! Ce ne sera qu'un frein!

Dans la même logique, la commission a essayé de trouver une solution de compromis en rappelant qu'il fallait prévoir des aménagements suffisants pour les ayants droit. Eh bien, on m'expliquera comment faire avec les gens qui se rendent à la cathédrale – parce qu'il paraît qu'il y a une cathédrale, dans la Vieille-Ville! Et ne parlons pas des habitants du quartier – qui ne sont ni d'Ensemble à gauche ni du Mouvement citoyens genevois, je vous assure... Il faudra bien leur donner la possibilité d'y accéder!

Pire encore: on veut supprimer les places de stationnement au bas de la Treille. Même là, on n'entre pas en matière, on ferme tout. Mais alors, faites un mur en béton! Ce sera plus efficace! Je trouve qu'il y a dans ce projet un illogisme flagrant. Et cette remarque vaut pour trois propositions: la PR-1077 dont nous avons parlé tout à l'heure, la PR-1046 en discussion maintenant et la PR-1054 sur les crédits de préétude, dont nous traiterons le rapport après la pause dînatoire. Tout cela, c'est du saucissonnage! L'objectif du Conseil administratif est de fermer la Vieille-Ville à tous les véhicules.

Mais avez-vous pensé éventuellement à ceux qui y travaillent, Monsieur Pagani? La Vieille-Ville compte un certain nombre de restaurants, de magasins, de boulangeries... Les derniers qui subsistent encore car, pour le reste, il n'y a plus que des galeries d'art où on ne voit même pas quatre pelés et un tondu de la journée. Comment feront les véhicules de livraison? Croyez-vous que les commerçants pourront livrer leur marchandise en s'arrêtant au Cours des Bastions? Ah, c'est vrai, ce sont des ayants droit... Ils auront une télécommande pour abaisser la borne, mais elle leur sera facturée – même aux petits artisans – et elle leur coûtera fort cher! Nous refuserons ce mauvais projet!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, j'aimerais vous rappeler à vos obligations. M. Sormanni a déjà traité à plusieurs reprises d'«imbéciles» les propositions que je dépose au nom du Conseil administratif.

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

Il y a un minimum de politesse à avoir! Je m'étonne, Monsieur le président, que vous ne fassiez pas respecter ces règles élémentaires.

Face aux attaques, la démonstration est faite. Monsieur Sormanni, je vous rappelle qu'à mon arrivée à ce poste le quai marchand des Pâquis était encore un parking! Je suis fier d'avoir redonné aux Genevois l'espace qu'ils méritaient autour de la rade en créant les conditions pour ce faire, grâce à la pose de bornes rétractables... (*Remarque de M. Sormanni.*) Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, lorsque vous nous avez dit tout un amas de stupidités! (*Protestations du Mouvement citoyens genevois.*) Oui, je peux me permettre de l'affirmer! Quand c'est moi qui le fais, cela vous offusque – mais quand c'est vous...

Le président. Calmez-vous, Monsieur le magistrat!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je me permets de m'exprimer ainsi, parce que le président ne fait pas régner l'ordre dans ce parlement! (*Huées.*)

Bref, on peut penser ce qu'on veut, deux fois plus de Genevois qu'avant peuvent aujourd'hui se promener dans les rues de la ville. Pourquoi? Parce que le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal l'ont voulu ainsi, en décidant la pose de bornes rétractables. C'est déjà fait au quai marchand des Pâquis, dans le périmètre de Châteaubriand; idem au quai marchand des Eaux-Vives, où la borne fonctionne à la satisfaction de l'ensemble des promeneurs. Ceux-ci ont besoin de se divertir et ils doivent pouvoir le faire en ville, au lieu de prendre une voiture pour aller à la campagne retrouver le calme auquel ils auraient droit au centre-ville.

Vous travestissez la réalité au sujet des bornes rétractables, Monsieur Sormanni. En réalité – la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a bien compris – ces bornes ne fonctionneront qu'entre 19 h le soir et 6 h du matin. Il n'y aura aucune autre modification, Mesdames et Messieurs; je peux vous dire que, si vous la votez, nous accepterons la recommandation concernant le maintien des places de stationnement de la Treille. Nous n'envisageons pas de changement d'ordre structurel. D'ailleurs, la limitation à 20 km/h continuera d'être en vigueur dans la Vieille-Ville.

Il s'agit simplement d'éviter, grâce à ces bornes, que les automobilistes qui circulent en colonne à la rue de la Croix-Rouge puissent gagner quelques secondes en faisant le tour par la Vieille-Ville. Je rappelle que certains d'entre eux roulent à 40 km/h dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, même quand il y a des touristes qui déambulent.

Voilà où je voulais en venir: mon objectif est de permettre aux handicapés – que tous les partis du Conseil municipal défendent – et aux parents avec des pous-

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

settes de se promener dans la Vieille-Ville en jouissant de son charme, et non pas en devant sans cesse surveiller que les gosses sont bien sur les trottoirs car c'est dangereux. On l'a constaté depuis au moins douze ans: la limitation de vitesse à 20 km/h n'est pas respectée.

Nous devons prendre nos dispositions pour mettre fin aux incivilités qui nuisent au bon usage du domaine public en Vieille-Ville. Or, nous n'y parviendrons qu'en prenant des mesures telles que la pose de bornes rétractables et l'aménagement de coussins berlinois partout en ville. Nous avons bien compris qu'il fallait mettre des obstacles physiques pour obliger les automobilistes à respecter les dispositions voulues par une majorité de la collectivité.

Le président. Monsieur le magistrat, vous m'avez mis en cause en disant clairement que je ne faisais pas régner l'ordre dans ce parlement. Je n'accepterai pas cette accusation de cette manière-là! Votre appréciation vous appartient, elle vaut ce qu'elle vaut mais, en ce qui me concerne, je fais mon travail le mieux possible – et vous le savez pertinemment! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). La situation est assez cocasse. Il y en a même qui accusent le magistrat Pagani d'être le défenseur des privilégiés de la Vieille-Ville – les aristocrates des grandes familles genevoises! – et de vouloir en faire une sorte de caste protégée à mettre dans un bocal pour que l'on ne puisse plus y toucher... Mesdames et Messieurs, c'est Clochemerle, dans ce parlement! Prenez un peu de distance! Considérez ce qu'est la Vieille-Ville de Genève! Comparez-la aux autres vieilles-villes d'Europe et du monde entier! J'imagine que vous voyagez tout de même un peu: observez comment cela se passe en Italie et en France, par exemple!

Mais non, le Mouvement citoyens genevois est à mille lieues de tout cela, il estime que les voitures doivent circuler et il se fiche complètement des 6000 véhicules le jour et 900 véhicules la nuit qui traversent la Vieille-Ville. Il refuse les bornes rétractables, alors qu'il y en a partout dans les vieilles-villes européennes. Pour ce parti, les bornes sont le scandale du siècle! Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, sachez raison garder!

Le Parti démocrate-chrétien votera la proposition PR-1046 et redépose la troisième recommandation de la commission concernant les places de parking sur la rampe de la Treille. Nous pensons qu'il faut les maintenir, car elles seront difficilement remplaçables. C'est une question de bon sens! J'appelle donc ce parlement à son bon sens... Et cessons de nous invectiver, cela ne fait pas avancer le schmilblick!

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient la proposition PR-1046 pour le contrôle de l'accès à la Vieille-Ville au moyen de bornes rétractables. Notre vote favorable est d'abord motivé par le fait que cet aménagement est réclamé depuis fort longtemps par les habitants du quartier. Ils nous ont confirmé leur point de vue en commission, lorsque nous avons auditionné différentes associations, dont celle des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Sa présidente, M^{me} Sira Montero Aparicio, nous a affirmé que ce système améliorerait la situation en termes de nuisances, de mise en valeur du patrimoine et de sécurité. En effet, ces bornes permettront – mais seulement pendant la nuit, de 20 h à 7 h – de limiter la circulation et le parking sauvages dans la Vieille-Ville.

C'est un fait: la proposition PR-1046 ne soulève pas notre enthousiasme. Notre acceptation est un choix de raison. En effet, nous aussi nous fréquentons la Vieille-Ville et nous avons constaté, à l'instar des habitants qui le vivent au quotidien, que la zone de rencontre et la zone piétonne ne sont pas respectées. Depuis longtemps, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville veut faire de la Vieille-Ville un lieu convivial. Or, l'un de ses représentants nous a dit que, tant que le quartier ne serait pas aménagé en zone piétonne, les voitures s'y sentiraient chez elles. Cette confrontation permanente entre l'automobile et les piétons est une réalité.

M. Lévy, lui aussi membre de la délégation de cette association, nous a rappelé que la Vieille-Ville avait déjà été déclarée zone piétonne – ou, plus exactement, qu'elle faisait l'objet d'un projet de zone piétonne – en 1998. Nous sommes donc très en retard au niveau de la réalisation! Au fil des auditions, nous nous sommes également rendu compte que la livraison de marchandises par les commerçants devait être facilitée.

Nous regrettons qu'il faille mettre des bornes, voire des murs, pour imposer le respect de mesures qui devraient être des évidences. Nous partageons l'idée qu'on ferait bien de se demander si la tranquillité et la sécurité des habitants est autant protégée dans les quartiers populaires qu'en Vieille-Ville.

Quoi qu'il en soit, Ensemble à gauche votera la proposition PR-1046. Suite aux auditions de la commission et aux courriers reçus, nous accepterons avec conviction les deux premières recommandations mises au point par la commission de l'aménagement et de l'environnement au cours de ses travaux. Il nous semble particulièrement important de prévoir un temps de concertation aussi bien avec les habitants qu'avec les commerçants et les ayants droit. Nous avons com-

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

pris que, pour bien des gens, certaines questions demeuraient en suspens; il est donc essentiel d'y répondre. Nous voulons aussi, selon la deuxième recommandation, tout faire pour faciliter la vie des commerçants dont le lieu de travail ou de livraison est situé dans la Vieille-Ville.

Pour toutes ces raisons, nous enjoignons au plénum de voter la proposition PR-1046 et les deux recommandations acceptées par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je pourrais ressortir mon intervention du débat d'entrée en matière sur la proposition PR-1046, avant son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je rappelle une fois de plus au Mouvement citoyens genevois qu'il ne s'agit nullement pour nous de fermer la Vieille-Ville ou d'y imposer un ordre nouveau. Nous sommes tout simplement obligés de prendre des mesures, car les automobilistes ne sont pas capables par eux-mêmes de respecter les règles en vigueur.

Actuellement, la Vieille-Ville est fermée à la circulation entre 20 h et 7 h du matin; seuls les ayants droit sont autorisés à y entrer. Cette mesure date de la construction du parking de Saint-Antoine. A l'époque, il y avait eu une large concertation – contrairement à ce qui se passe aujourd'hui – et les différents protagonistes s'étaient mis d'accord sur cette solution. Grâce au parking, la Vieille-Ville devenait une zone de rencontre interdite à la circulation – hormis pour ses habitants – pendant la nuit.

Si je ne m'abuse, ce parking a été construit au milieu des années 1980. Depuis lors, les gens auraient dû avoir largement le temps d'assimiler les règles de circulation qui en étaient le corollaire. Pourtant, ils ne les respectent pas. Hier encore, depuis une terrasse dans la Vieille-Ville, j'ai été témoin d'un véritable défilé de voitures sous mes yeux. Comme l'a dit M. Pagani, elles ne roulent généralement ni à 10 km/h, ni même à 20 km/h selon la limite maximale en vigueur, mais elles déboulent en trombe. Les conducteurs ont l'air très pressés de rentrer chez eux...

La limitation de vitesse n'étant pas respectée, il n'y a pas d'autre solution que de prendre des mesures – et la seule qui soit efficace consiste à poser des bornes rétractables. Certains ont avancé l'argument que l'on pourrait confier le travail de contrôle à la police. Mais la police a autre chose à faire que de passer ses nuits aux quatre entrées de la Vieille-Ville pour surveiller si des voitures passent! De toute manière, on sait très bien que les règles sont respectées quand il y a des contrôles, mais que les incivilités reprennent dès que la police s'en va.

Les Verts voteront la proposition PR-1046 avec enthousiasme. Nous ajouterons juste un petit bémol: comme l'ont déjà relevé certains de mes préopinants, nous sommes un peu déçus du manque de concertation sur ce projet avec les

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès
par bornes rétractables en Vieille-Ville

habitants et les entreprises qui travaillent en Vieille-Ville. C'est bien connu, les Verts aiment le travail en commun, main dans la main. C'est le meilleur moyen pour qu'un projet réussisse: il faut faire de la concertation! Sinon, cela ne fonctionne pas.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon collègue Daniel Sormanni vous l'a dit: le Mouvement citoyens genevois n'acceptera pas la proposition PR-1046, pour différentes raisons qu'il a en partie évoquées.

Pour ma part, j'aimerais revenir sur les places de stationnement situées dans la Grand-Rue, au bas de la rampe de la Treille – la commission a d'ailleurs émis une recommandation à ce sujet – et à la rue Jean-Calvin. Je rappelle que, si on les supprime pour limiter l'accès à la Vieille-Ville, il faudra les compenser ailleurs! Mais cela, on n'en parle pas... Or, ce principe fait l'objet d'une réglementation cantonale.

Je le répète une fois de plus: à nos yeux, ce projet de bornes rétractables créera deux poids, deux mesures en Vieille-Ville. Il y aura ceux qui ont la chance et le privilège d'y habiter et qui pourront posséder la fameuse clé magique pour abaisser les bornes, et les autres. Comment fera-t-on avec les commerçants? Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à travailler dans ce périmètre: songeons aux hôteliers, par exemple! Sans parler de l'église, dont il n'est pas tenu compte alors que de nombreuses personnes ont besoin de s'y rendre.

A notre avis, les bornes rétractables ne sont pas du tout une bonne solution. Monsieur Pagani, vous avez cité l'exemple du quai marchand des Eaux-Vives, qui est un lieu touristique; cela tombe bien, j'y ai passé une heure hier matin, à la hauteur du glacier où je prenais un café, car j'attendais un rendez-vous. Je voyais la borne s'abaisser sans arrêt pour laisser passer des gens. Des véhicules arrivaient, s'arrêtaient, les conducteurs descendaient pour actionner la clé magnétique, la borne s'abaissait et ils entraient dans la zone réservée aux ayants droit. Tous ces gens en faisaient partie! Il y avait un va-et-vient incroyable. Sans compter que personne qui n'aurait pas eu le droit d'y accéder n'essayait d'entrer au risque de se retrouver coincé par la borne, la valeur dissuasive du dispositif est donc nulle. C'est assez ridicule!

Quoi qu'il en soit, nous ne parlons pas ici du quai marchand des Eaux-Vives, mais de la Vieille-Ville. Dans quelle situation nous retrouverons-nous, une fois les bornes rétractables installées? Les ayants droit pourront les actionner et ils entreront comme ils voudront, les autres se retrouveront bloqués et tenteront de faire marche arrière – ou d'autres manœuvres analogues. Mesdames et Messieurs, j'insiste, ce n'est pas la solution!

Proposition: achat et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables en Vieille-Ville

La vraie solution, Monsieur Pagani, vous l'avez évoquée tout à l'heure à propos de Sion. Le centre-ville est magnifique, tout le monde y a sa place. Nous saluons cette réussite que nous avons eu l'occasion de découvrir ensemble, avec M. Lathion. J'étais très enthousiaste! Tous les gens qui circulent au centre de Sion par divers moyens – en voiture, à vélo, à pied – y trouvent leur place. Nous n'avons pas vu une seule automobile rouler à plus de 20 km/h, elles avançaient doucement. Ce concept adopté par les Sédunois me paraît bien fait, intelligent et efficace. Il n'entrave pas les livraisons et il n'empêche pas les riverains de circuler soit pour accéder à leur parking, soit pour rejoindre le lieu où ils doivent se rendre. Les piétons peuvent marcher, chacun respecte l'autre.

Réfléchissons dans ce sens! Au Mouvement citoyens genevois, nous serons les premiers à vouloir réaliser un projet de ce type-là. Mais ce qui nous est proposé aujourd'hui n'est autre qu'une séparation entre ceux qui auraient le droit d'accéder à la Vieille-Ville et ceux qui n'en auraient pas le droit, tout cela soi-disant pour empêcher les voitures de rouler à plus de 20 km/h. Je ne sais pas si c'est des Volvo vertes, mais...

Monsieur Pagani, la solution n'est pas là. Elle n'est ni dans le pavage de la rue Etienne-Dumont qui, pour le moment, est ouverte à la circulation routière, ni dans ce système de bornes rétractables qui ne se bloquent jamais au bon moment et restent souvent coincées à mi-hauteur. Nous ne sommes pas favorables à un tel dispositif. Nous voulons un système intelligent, pour un centre-ville agréable capable d'accueillir tant les touristes que les habitants et les commerçants.

Je signale au passage que les livraisons ne se font pas toujours avec des camions entre 8 h et 17 h, cela dépend du genre de la marchandise livrée. Et je ne parle pas des services de secours, qui auront bien de la peine à intervenir. Ils devront attendre que la borne s'abaisse... Je passe sur les détails, on pense bien que certaines urgences exigent d'autres facilités d'accès. Je répète encore une fois que les hôtels également doivent pouvoir travailler; or, les bornes rendront très difficile l'arrivée de leurs clients en taxi.

Bref, ce n'est pas la bonne solution. Réfléchissons plutôt au système mis en place à Sion, que M. Pagani évoquait tout à l'heure. Si l'exécutif va dans ce sens, nous l'approuverons sans réserve.

Le président. Sur décision du bureau, nous interrompons ici nos travaux; nous les reprendrons à 20 h 30, après la prestation de serment de M^{me} Sophie Scheller. Je vous souhaite un excellent appétit, Mesdames et Messieurs. Soyez de retour à 20 h 30 précises!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6350
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6350
3. Questions orales	6356
4. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 758 000 francs destiné au pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice (PR-1077)	6368
5. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives (PR-1078)	6382
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville (PR-1046 A)	6390
7. Propositions des conseillers municipaux	6432
8. Interpellations	6432
9. Questions écrites	6432

Le mémorialiste:
Ramzi Touma